



HAL
open science

Recommandations présentées au Ministre de l'Éducation nationale

- Haut Comité Éducation Économie

► **To cite this version:**

- Haut Comité Éducation Économie. Recommandations présentées au Ministre de l'Éducation nationale. [Rapport de recherche] Centre national de l'entrepreneuriat(CNE); Haut comité éducation économie. 1987, 141 p. hal-02185211

HAL Id: hal-02185211

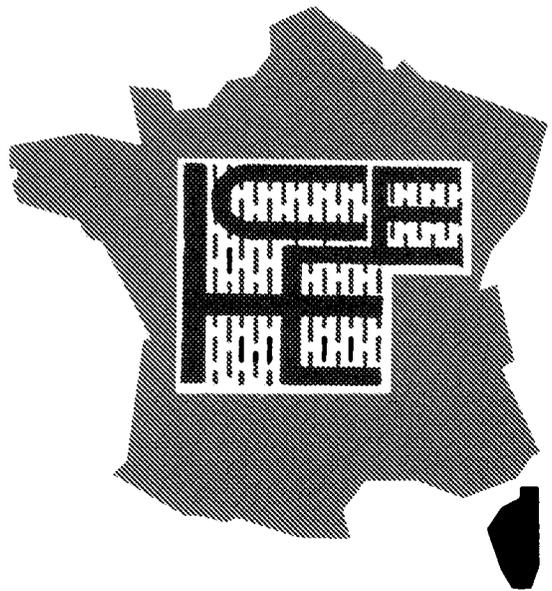
<https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02185211>

Submitted on 16 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAUT COMITE EDUCATION ECONOMIE



JANVIER 1987

RECOMMANDATIONS PRESENTEES AU

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

LG —
LIP

1

HAUT COMITE EDUCATION-ECONOMIE

Janvier 1987

RECOMMANDATIONS PRESENTEES

AU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

SOMMAIRE

	PAGES
<i>LE HAUT COMITE EDUCATION-ECONOMIE</i>	5
<i>METHODES ET PROGRAMME DE TRAVAIL</i>	9
<i>AVANT-PROPOS</i>	15
FICHES N° 1 à 10	
◆ <i>FICHE N° 1 : Développer les classes de 4e et 3e technologiques</i>	21
◆ <i>FICHE N° 2 : Des parcours positifs pour les jeunes en difficulté d'échec scolaire</i>	25
◆ <i>FICHE N° 3 : Au collège , une orientation scolaire et professionnelle continue</i>	29
◆ <i>FICHE N° 4 : Une culture économique pour tous</i>	33
◆ <i>FICHE N° 5 : Enseigner les langues vivantes étrangères à tous les élèves des lycées professionnels</i>	37
◆ <i>FICHE N° 6 : Une cohérence accrue et une utilisation optimisée des institutions d'étude et de recherche dans le domaine de la formation et de l'emploi</i>	41
◆ <i>FICHE N° 7 : Des Commissions professionnelles consultatives renforcées</i>	47
◆ <i>FICHE N° 8 : Améliorer le fonctionnement du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</i>	55
◆ <i>FICHE N° 9 : Premières réflexions sur les Enseignements Supérieurs</i>	61
◆ <i>FICHE N° 10 : Développer les jumelages école-entreprise</i>	67
<i>RESUME DES VINGT CINQ PRINCIPALES PROPOSITIONS</i>	71
<i>COMPOSITION DU HAUT COMITE EDUCATION-ECONOMIE</i>	77
<i>PRISES DE POSITION DES ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES</i>	81
<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (A.P.C.C.I.) - Assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.) - Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.) - Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) - Confédération française de l'encadrement (C.G.C.) - Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) - Confédération générale du travail (C.G.T.) - Conseil National du patronat français (C.N.P.F.) - Fédération de l'Education Nationale (F.E.N.) - Confédération générale du travail force ouvrière (F.O.) 	

◆ ***LE HAUT COMITE EDUCATION-ECONOMIE***

LE HAUT COMITE EDUCATION-ECONOMIE

Monsieur René MONORY, Ministre de l'Education Nationale, accompagné de Madame Nicole CATALA, Secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, a installé officiellement le 6 juin 1986 le Haut Comité Education-Economie.

Il a souhaité que le Haut Comité d'une part réfléchisse aux évolutions sociales et à tout ce qui peut être fait pour multiplier les passerelles entre le monde économique et le système éducatif et d'autre part qu'il centre sa démarche autour de deux pôles : l'emploi et l'innovation.

Le Ministre a souligné que les objectifs qu'il traçait pour le Haut Comité étaient volontairement larges pour permettre à ses membres, libérés des contraintes du quotidien, d'oeuvrer en toute liberté pour imaginer des réponses au défi des mutations de la société française.

Le Haut Comité, chargé d'établir une concertation permanente au plus haut niveau entre l'Education Nationale et ses partenaires économiques, comprend 24 membres nommés par le Ministre de l'Education Nationale : 12 personnalités qualifiées pour leur compétence en matière d'éducation et de formation et 12 représentants des organisations professionnelles et des Chambres Consulaires. Monsieur BLOCH, Président de l'Institut National Polytechnique de Grenoble, a été nommé Président du Haut Comité. On trouvera page 41 la composition de ce Haut Comité telle qu'elle résulte du décret du 7 mars 1986.

L'originalité du Haut Comité tient à sa composition puisqu'il est formé de membres qui, dans leur large majorité, sont extérieurs au Ministère de l'Education Nationale. Cette originalité apparaît également dans sa mission puisqu'elle s'étend à tous les niveaux de l'Education Nationale et qu'il constitue non pas un organisme consultatif mais une instance de proposition.

Le Haut Comité prend la suite, sous une forme renforcée, de la "Mission Education-Entreprises" créée par M. Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre de l'Education Nationale, et dont les travaux se sont déroulés de novembre 1984 à mai 1985. Son objectif est d'approfondir les analyses qui avaient alors été effectuées afin d'être en mesure de formuler de nouvelles propositions, ou de promouvoir avec des arguments renforcés des propositions de la Mission, validées par le Haut Comité, et qui n'auraient pas encore fait l'objet de décisions d'application.

Le Haut Comité communiquera deux fois par an -janvier et juin- le résultat de ses travaux. Il ne procèdera ni à un chiffrage financier précis, ni à une étude détaillée des conditions de mise en oeuvre de ses propositions mais s'efforcera cependant de donner à celles-ci un caractère concret, opérationnel et réaliste.

◆ *METHODES ET PROGRAMME DE TRAVAIL*

METHODES ET PROGRAMME DE TRAVAIL

1. Le Haut Comité a mis en place **sept groupes de travail** non permanents dont les activités sont centrées sur les thèmes suivants

1.1. Conditions d'un développement réussi de la coopération Ecole-Entreprises et notamment des jumelages : analyse d'opérations significatives, synthèse, formulation de recommandations.

1.2. Analyse des schémas prévisionnels de formation : problématique et tendances. Evaluation des modalités et de la portée de la participation des organisations socio-professionnelles à l'élaboration des schémas.

1.3. Recherche des caractéristiques de la population d'élèves n'atteignant pas le niveau V de qualification professionnelle : constat, analyse et propositions.

1.4. Adaptation des enseignements aux évolutions de l'environnement économique et social : sensibilisation des élèves à l'économie et à ses concepts et principes de base, enseignement des langues étrangères dans les lycées professionnels.

1.5. Les qualifications et diplômes professionnels. Analyse du système de consultation des milieux professionnels.

1.6. Etude du cheminement des étudiants dans l'enseignement supérieur et de l'insertion des diplômés.

Ces groupes de travail constitués selon les nécessités du moment pour étudier des questions précises comportent, outre des membres du Haut Comité, des représentants d'organismes non représentés dans le Haut Comité, notamment les associations de parents d'élèves, et des autres personnalités qualifiées ainsi que des représentants des services de l'Education Nationale et d'Etablissements qui lui sont rattachés.

2. Sur proposition du Président du Haut Comité, ont été constitués des **Comités académiques Education-Economie**. Leur création, décidée par le Ministre de l'Education Nationale, a fait l'objet d'une lettre aux Recteurs parue au Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale n° 39 du 6 novembre 1986. Leur mission consistera à établir le bilan des diverses opérations de rapprochement Education-Economie et à faire des propositions pour en assurer le développement.

3. A la demande du Secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, le Haut Comité établira une **note de synthèse** sur les sujets suivants

3.1. Articulation entre les processus de formation professionnelle existant : la filière scolaire, l'apprentissage et les dispositifs d'insertion et de qualification.

3.2. Dispositifs régionaux de prévision des besoins, coordination entre les prévisions des régions et les moyens nationaux.

3.3. Bilan qualitatif des échanges entre l'Ecole et l'Entreprise, séquences éducatives en entreprises, jumelages, centres de ressources.

3.4. Elèves ne dépassant pas le niveau VI, validation des acquis.

4. Des membres du Haut Comité participent à une réflexion engagée par le **Commissariat Général au Plan** sur "l'Avenir des formations professionnelles des jeunes".

5. Le Haut Comité Education-Economie a lancé diverses **études prospectives**, notamment en collaboration avec le Bureau d'Informations et de Prévisions Economiques (B.I.P.E.). Trois études, dont le résultat devrait pouvoir être fourni avant la fin du premier trimestre de l'année 1987, portent sur les sujets suivants

5.1. Evolution à l'an 2000 de la structure de la population active par niveau de formation et par branche.

5.2. L'avenir des niveaux de qualification intermédiaire.

5.3. Spécialisation ou polyvalence des formations de niveaux I et II selon les branches industrielles.

Le Haut Comité a également mis en place un "**Groupe de prospective**" basé sur un réseau d'experts de haut niveau qui a fondé sa démarche sur quelques idées-clés

- Identification des faits porteurs d'avenir concernant le système éducatif
- Recherche, encouragement et diffusion des expériences menées en la matière
- Attention particulière portée dans ces domaines à la dimension internationale
- Optimisation de la recherche en matière de formation.

6. Le Haut Comité a mis en place un **Bulletin de liaison Education-Economie** qui, dans ses six numéros annuels, devrait permettre une meilleure circulation de l'information entre

- Le Haut Comité National et les Comités mis en place dans les Académies d'une part, entre les différents Comités Académiques d'autre part

- Les usagers et professionnels du monde économique et du système éducatif

- Les organes de réflexion du système éducatif et ceux des collectivités locales et territoriales.

Pour ce faire, ce périodique publiera notamment des textes de référence, fera le point des travaux du Haut Comité, donnera des exemples significatifs de coopération, en s'appuyant en particulier sur le réseau de ses correspondants académiques et comportera des contributions significatives des partenaires du Haut Comité.

Au-delà, le Haut Comité Education-Economie prépare diverses actions de communication visant à **promouvoir la relation Ecole-Economie** et à diffuser ses propositions.

Cet important programme de travail nécessite des collaborations multiples. A l'issue de cette première étape, le Haut Comité remercie très vivement la Direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche, la Direction des enseignements supérieurs, la Direction des lycées et collèges, la Direction de l'information et de la communication, l'Inspection générale de l'éducation nationale, le Service de la Prévision, des Statistiques et de l'Évaluation (S.P.R.E.S.E.), le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (C.E.R.E.Q.), l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (O.N.I.S.E.P.) et l'Agence Nationale pour le Développement de l'Éducation Permanente (A.D.E.P.) pour leur précieuse collaboration.

◆ AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

Aujourd'hui la richesse d'un pays se mesure par le niveau de formation générale et de qualification professionnelle de sa population. L'Ecole joue un rôle essentiel dans l'élaboration de cette formation et dans l'apprentissage de cette qualification.

Promouvoir tous les jeunes au meilleur niveau, avec l'obligation d'une véritable égalité des chances, exige des progressions, des méthodes et donc des voies diversifiées.

Une première "idée-force" sur laquelle nous insistons dans ce Rapport, une des principales recommandations qu'il contient, est qu'il faut progressivement substituer à un système éducatif formé de filières divergentes et de choix irréversibles, une Ecole à la fois plus humaine, plus réaliste et plus efficace ménageant toujours plusieurs parcours, autorisant la réussite et la promotion de tous.

Nous avons ainsi introduit, à l'occasion des travaux de la "Mission Education-Entreprises" le concept de Baccalauréat Professionnel, ouvrant aux élèves, après le Brevet d'Etudes Professionnelles (B.E.P.), une voie naturelle d'accès au Baccalauréat. Ainsi, à partir de la fin de la classe de troisième existent désormais trois routes pour atteindre le Baccalauréat : les voies générale, technologique et professionnelle. L'introduction du Baccalauréat Professionnel, qui constitue un élément de diversification, devrait contribuer à promouvoir une plus grande proportion de la classe d'âge au niveau d'un Baccalauréat.

Cette mesure serait cependant de portée limitée si elle ne s'inscrivait dans le contexte d'une réduction significative du nombre d'élèves orientés, en fin de la classe de cinquième, vers les filières terminales techniques préparant -en trois ans- au Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.). La "Mission Education-Entreprises" avait dans son rapport exposé les différents éléments qui conduisaient à cette recommandation et exprimé les raisons qui justifiaient sa mise en application à la fois déterminée, prudente et sélective.

L'objectif à atteindre est d'amener un plus grand nombre de jeunes au niveau d'une classe de troisième avec des possibilités d'orientation encore ouverte sur les trois voies générale, technologique ou professionnelle des lycées. Il s'agit là d'un passage obligé sur la voie qui conduit un plus grand nombre de jeunes au niveau du baccalauréat. Il s'agit aussi de diminuer la hiérarchie des filières.

Nous avons recommandé d'accompagner la fermeture de classes préparatoires aux C.A.P. par le développement de 4ème et 3ème "technologiques". Ces classes "technologiques" autorisent en effet, cette orientation ouverte tout en permettant une formation générale plus approfondie et une formation professionnelle plus polyvalente que celle acquise dans les classes préparatoires au C.A.P. En nous appuyant sur l'expérience acquise, nous effectuons (Fiche n° 1) diverses propositions destinées à accompagner leur mise en place progressive.

Cependant, la définition d'une politique pour le long terme ne peut justifier que ne soient pas apportées sur le court terme des solutions, même transitoires, aux problèmes des jeunes aujourd'hui en situation d'échec scolaire.

Bien que le sujet apparaisse au premier abord comme en marge des compétences du Haut Comité Education-Economie, celui-ci souligne que l'échec scolaire commence très tôt. A cet égard, il constate que le redoublement du cours préparatoire constitue pour la très grande majorité de ces jeunes un lourd handicap : 70% d'entre eux n'atteignent pas la classe de 4ème des collèges.

Il est donc nécessaire, comme le recommandait notamment le rapport de la Commission Nationale sur l'Ecole, de rechercher en priorité un passage sans rupture de la maternelle au cours préparatoire et de se doter des moyens pour éviter un redoublement.

Le problème des méthodes les plus adaptées pour les jeunes aujourd'hui en difficulté scolaire demeure posé ; 130 000 jeunes, le plus souvent issus de milieux défavorisés, sortent en effet chaque année du système éducatif sans formation professionnelle. **Il s'agit d'ouvrir des voies pour rompre le processus cumulatif d'échec dans lequel ils sont souvent enfermés, de créer les conditions pour l'acquisition d'une qualification et de provoquer leur motivation pour une poursuite de formation** (Fiche n° 2).

Il s'agit aussi, en amont, de provoquer une amélioration sensible des conditions d'orientation des élèves au Collège (Fiche n° 3) ce qui implique que soient véritablement diversifiés les chemins de la réussite, que les orientations soient moins irréversibles dans leurs effets, que dans le collège soit donnée une meilleure connaissance de la réalité des entreprises et des métiers, que soient mieux mesurés et diffusés les besoins tant qualitatifs que quantitatifs des diverses professions et que soient davantage prises en compte les aspirations réelles des jeunes et de leurs familles.

Les diverses voies de formation doivent à cet égard comporter l'acquisition par tous d'une culture générale adaptée aux besoins de notre temps, c'est-à-dire une culture d'où l'économie et la technologie ne soient pas absentes. C'est aussi une culture prenant en compte le contexte international. Nous émettons diverses propositions (Fiche n° 4) visant dans un premier temps à renforcer la formation économique de maîtres enseignant la technologie dans les collèges et lycées professionnels. Nous suggérons aussi (Fiche n° 5) diverses mesures pour développer l'enseignement des langues dans les lycées professionnels. Sait-on en effet que seuls, parmi leurs contemporains scolarisés, les élèves des classes de C.A.P. des secteurs industriels n'ont pas accès de plein droit à l'enseignement d'une langue vivante étrangère ? Nous insistons également sur l'idée qu'il faut désormais attacher aussi un plus grand prix à l'acquisition des méthodes de travail et de raisonnement et mieux préparer les jeunes à l'acquisition des connaissances par la formation permanente.

La crédibilité des voies professionnelles repose sur l'existence, pour les diplômés, d'une chance raisonnable d'accès à un emploi. Or, au cours des quinze dernières années, on est passé progressivement, en matière de formation, d'une démarche normative consistant à planifier l'éducation en fonction des besoins à une démarche tendancielle, reposant sur la recherche de solutions ponctuelles aux problèmes de l'insertion des jeunes.

Il est clair que cette démarche initiale avait fait la preuve de sa fragilité. **Cependant, comme la Mission Education-Entreprises avait eu l'occasion de le souligner, le manque de prévisions d'ensemble, le manque de réflexions sur le long terme, sont aujourd'hui cruellement ressentis : le Ministère de l'Education Nationale, qui devrait être le Ministère du Futur, ne dispose pas de moyens suffisants de prospective capables d'éclairer son avenir.** Dans ces conditions les décisions ne font souvent que traduire des dérives naturelles ou satisfaire à des demandes internes au système éducatif, plutôt que de procéder de l'analyse et de la raison. Il est pourtant possible de s'appuyer de façon permanente, comme l'a fait en son temps la Mission et aujourd'hui le Haut Comité, mais avec des moyens trop limités, sur le dispositif français de prévisions économiques et d'études et de recherches sur la formation et l'emploi. Nous effectuons (Fiche n° 6), après une nouvelle analyse de cette question, diverses propositions visant d'une part à améliorer la cohérence de ce dispositif d'études, de recherches et de prévisions, et d'autre part à mieux traiter les informations et à les rendre plus accessibles.

En-dehors de ces instances d'études et de recherches, un dispositif joue un rôle essentiel dans l'enseignement technologique et professionnel afin de préciser les besoins de l'emploi en matière de qualifications professionnelles et de traduire ces besoins en termes de formations : ce sont les Commissions Professionnelles Consultatives (C.P.C.). Il s'agit désormais de leur demander de préciser les besoins de l'emploi non seulement en termes qualitatifs mais aussi de tenter de les préciser en termes quantitatifs. Il est souhaitable également qu'elles se penchent sur le partage entre l'Entreprise et l'Ecole des responsabilités en matière de qualifications à acquérir. Il est clair que ce partage doit tenir compte de nombreux paramètres liés aux professions, aux types de métiers, aux besoins exprimés, au système éducatif et à ses capacités (Fiche n° 7).

Il existe d'autres instances consultatives. Nous effectuerons à leur sujet, au cours de l'année 1987, diverses études, afin de préciser leurs fonctions respectives et leurs articulations, et d'éviter si possible la duplication de leurs avis. Nous fournissons cependant dès à présent diverses recommandations concernant le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) (Fiche n° 8). Il s'agit de mieux séparer les problèmes intéressant les milieux professionnels de ceux, de loin les plus nombreux, qui sont davantage des problèmes internes aux enseignements supérieurs. Il s'agit aussi de faire s'exprimer les milieux professionnels davantage sous forme d'avis motivés que par leur participation anonyme à des scrutins.

Au-delà du fonctionnement du C.N.E.S.E.R., nous avons entrepris l'étude du fonctionnement des enseignements post-secondaires et de l'insertion professionnelle de ses diplômés. On peut espérer à l'an 2000, notamment si des sections préparant au Baccalauréat Professionnel sont ouvertes en nombre suffisant, un flux voisin de 400 000 bacheliers par an, à comparer à 260 000 aujourd'hui, ce qui correspond à la moitié de la classe d'âge, à comparer à moins du tiers seulement aujourd'hui. Même si les bacheliers professionnels, dans leur majorité, n'ont pas vocation à poursuivre des études post-secondaires, il n'en demeure pas moins que l'Université devra être capable d'accueillir plus de bacheliers et de leur fournir une formation de meilleure qualité. Le Haut Comité établira d'ici juin 1987, un dossier structuré et complet sur ce sujet. Ses premières analyses et ses premières propositions (Fiche n° 9) peuvent cependant être, sous leur forme actuelle, un outil utile pour la réflexion.

De façon générale, tous les établissements d'enseignement doivent au-delà de leur action éducative, considérer que font désormais partie de leurs missions, l'orientation, l'aide à l'insertion et le suivi des jeunes à l'issue de leur formation. Leur réussite dans ce domaine implique des relations suivies avec les entreprises. Le Haut Comité a entrepris un travail d'analyse concertée d'exemples significatifs afin de dégager les conditions d'un développement réussi de leur coopération avec les Entreprises. Les résultats complets de cette étude seront fournis au cours du premier trimestre de l'année 1987. Dès à présent, le Haut Comité constate (Fiche n° 10) que les conventions de jumelage sont des outils utiles pour faire naître ou renforcer cette coopération et se prononce pour la poursuite de ce type de relations.

◆ FICHE N° 1 :

FICHE N° 1

DEVELOPPER LES CLASSES DE 4EME ET 3EME TECHNOLOGIQUES

L'évolution des besoins de qualification fait apparaître la nécessité d'une profonde transformation des formations de niveau V (B.E.P. et C.A.P.). La demande de la plupart des professions porte notamment sur l'amélioration de la formation générale : capacités d'expression, de communication, intégration d'une dimension économique et sociale dans la formation des ouvriers qualifiés, développement de l'autonomie et de la créativité dans l'exercice des compétences professionnelles, etc.

Par ailleurs beaucoup de familles souhaitent pour leurs enfants des mécanismes d'orientation moins définitifs.

La "Mission Education-Entreprises", après avoir examiné à la fois les conditions d'insertion professionnelle des jeunes titulaires d'un C.A.P. et l'évolution des besoins de qualification avait, parmi ses recommandations, donné une forte priorité à une réduction des effectifs scolarisés en fin de 5ème dans les filières menant au C.A.P. accompagnée d'un développement des 4ème et 3ème "technologiques".

Il est clair cependant que le simple report des formations à finalité professionnelle (B.E.P. et C.A.P.) au-delà de la classe de 3ème, ne suffit pas à répondre aux besoins de diversification des chemins offerts de la fin de la classe de 5ème à la fin de la 3ème. Tout en se donnant en fin de 3ème les mêmes objectifs en termes de formation générale et de possibilités de poursuite d'études, il doit être possible, par une diversification des supports et des méthodes de formation de conduire davantage de jeunes à un meilleur niveau de formation et de qualification.

Nos propositions conduisent à offrir aux jeunes trois voies d'accès, de la fin de la classe de 5ème à la fin de la classe de 3ème. Il s'agit des voies "traditionnelle" formée par les 4ème et 3ème générales des collèges, "technologique" formée par les 4ème et 3ème technologiques des collèges et des lycées professionnels, "pré-professionnelle" formée par les 4ème et 3ème pré-professionnelles des lycées professionnels et des centres de formation des apprentis. Ces 4ème et 3ème pré-professionnelles constituées à partir des Classes Préparatoires à l'Apprentissage font l'objet de la Fiche n° 2.

La voie "technologique" comporte des enseignements généraux renforcés par rapport à ceux existant dans les actuelles 4ème et 3ème préparatoires (C.A.P. 3 ans) mais articulés sur des acquis technologiques dont la valorisation devra intervenir au cours des cycles ultérieurs (Baccalauréats technologiques et professionnels).

Parce qu'elles proposent une conception nouvelle de la formation générale, en y intégrant une composante technologique large, en structurant la formation autour d'objectifs généraux "transversaux" s'imposant à l'ensemble des disciplines, les classes de 4ème et 3ème "technologiques" constituent bien une innovation majeure du système de formation générale.

En 1985-1986, le rapport entre l'effectif en 4ème "technologique" et l'effectif en 4ème préparatoire au C.A.P. atteint 11,4% en moyenne nationale, avec des écarts considérables vis-à-vis de cette moyenne : il est par exemple de 63% à Dijon et approche zéro dans d'autres Académies.

Ces classes "technologiques" sont installées, pour leur très grande majorité, dans des lycées professionnels.

A la rentrée 1986-1987, environ 33 000 jeunes devaient être scolarisés en 4ème technologique, à comparer à 97 000 en 4ème préparatoire.

L'orientation en fin de 3ème technologique s'effectue de façon majoritaire vers les classes des lycées professionnels préparant au B.E.P. L'orientation vers les classes de seconde des lycées est comprise entre 31% à Limoges et 1,5% à Toulouse.

PROPOSITIONS

1. Poursuivre le développement des classes technologiques dans les lycées professionnels et les collèges, en veillant à consolider ce développement au niveau qualitatif. On peut estimer à deux ou trois années le temps nécessaire pour atteindre une population scolaire concernée par les 4èmes technologiques égale à celle des 4èmes préparatoires au C.A.P.

2. Veiller à ce que l'orientation, en fin de troisième, reste **ouverte** vers les secondes des lycées. On peut ainsi fixer comme objectif initial l'orientation de 20% **au moins** des élèves en direction de ces classes de seconde.

3. Permettre l'accès à un C.A.P. par une formation scolaire de deux années à temps plein ou par la voie de l'apprentissage, aux jeunes ne souhaitant pas entrer en seconde ou dans une préparation au B.E.P. à l'issue de la classe de 3ème technologique.

4. Former les enseignants à l'approche "transversale" des objectifs et contenus de formation et élargir progressivement le profil de compétence des enseignants des disciplines technologiques et professionnelles qui enseignent à ce niveau.

5. Associer le milieu économique local à la formation, notamment par des actions de sensibilisation et d'information susceptibles d'aider les élèves à construire leur projet personnel de formation.

6. Evaluer de façon permanente l'efficacité du "modèle" 4ème - 3ème technologiques grâce à un suivi systématique des élèves issus de cette formation

- Réussite scolaire dans les cycles ultérieurs
- Motivation professionnelle
- Initiative et créativité
- Capacités de communication, etc.

◆ ***FICHE N° 2 :***

FICHE N° 2

**DES PARCOURS POSITIFS POUR LES JEUNES
EN DIFFICULTE SCOLAIRE**

130 000 jeunes, soit plus d'un jeune sur sept, n'atteignent pas le niveau d'un C.A.P. à la sortie du système éducatif. Ces jeunes, qui ne forment pas une population homogène sont, pour la plupart d'entre eux, en situation de "difficulté scolaire". De nombreuses études établissent le lien entre cette situation et l'absence de motivation, qui est souvent la leur, à acquérir une formation. Ce lien est influencé par le contexte social et économique dans lequel ils sont placés. Ainsi la quasi-totalité des élèves relevant de catégories sociales "favorisées", même si certains rencontrent des difficultés de parcours, poursuivent leurs études. Les élèves relevant de catégories "défavorisées" rencontrent davantage de difficultés et quittent plus facilement, à la suite de ces difficultés, le système scolaire.

L'échec en 6ème ou en 5ème, après des difficultés dans les classes primaires, conduit certains de ces jeunes dans une classe pré-professionnelle de niveau (C.P.P.N.), suivie pour la plupart d'entre eux soit par une préparation à un C.A.P., soit par une Classe Préparatoire à l'Apprentissage (C.P.A.). Il conduit les autres, directement dans une C.P.A., qui en réalité, pour les uns comme pour les autres débouche, dans près de la moitié des cas, hors de toute filière de formation. **Ces jeunes sortant du système scolaire sans qualification, sont jugés inaptes à poursuivre leur cursus scolaire mais sont souvent jugés inaptes à s'intégrer dans le monde de la production.** Il ne peut y avoir de pause dans cette recherche d'une meilleure formation générale et d'une plus grande qualification professionnelle car dans la compétition où se joue l'avenir de notre pays, pause est en réalité synonyme de régression.

Par ailleurs, les professionnels souhaitent recruter davantage d'apprentis après une formation générale du niveau de la classe de 3ème. De plus les formations par l'apprentissage ne devraient plus dans l'avenir, comme l'avait demandé la "Mission Education-Entreprises", être limitées à la seule préparation d'un C.A.P. mais devraient permettre aussi la préparation d'autres diplômes professionnels comme le B.E.P. ou le Baccalauréat Professionnel, tout en partageant avec les formations à temps plein une exigence commune de qualité.

Comme l'a récemment souligné la Revue Française de Pédagogie (n° 77, page 39, 1986), il est au contraire nécessaire **de prévoir suffisamment tôt les parcours positifs différenciés où les jeunes ne seront pas en échec** afin de les remettre en confiance, de les réadapter au milieu scolaire, dans un cadre où ils seront le centre à partir duquel se développent les objectifs d'acquisition, avec une latitude de fonctionnement et de modes pédagogiques laissée aux maîtres et aux Etablissements d'enseignement, sous réserve qu'ils rendent pour ces jeunes la scolarité plus attrayante et plus efficace.

L'échec scolaire ne relève pas d'un "traitement social". Il ne peut être résolu en maintenant artificiellement les jeunes concernés dans le système scolaire traditionnel qu'ils rejettent ou qui les rejettent. La diversité des filières n'est pas la cause de l'inégalité scolaire. L'égalité des chances ne passe pas par l'uniformisation des modes de formation, elle n'implique pas non plus une culture distribuée à tous les enfants avec les mêmes contenus, sous les mêmes formes, avec le même rythme et aux mêmes moments.

Il s'agit donc de proposer aux jeunes reconnus en situation de difficulté, des méthodes et des parcours qui répondent à trois considérations essentielles

- Rompre le **processus cumulatif d'échec**
- Créer les conditions permettant d'acquérir **une formation générale et une qualification** nécessaires à l'insertion professionnelle et sociale
- Provoquer **la motivation** pour la poursuite d'une formation accessible et susceptible de leur ouvrir une voie de promotion.

Les propositions qui suivent, doivent être considérées comme **des éléments pour une réflexion que le Haut Comité entend approfondir au cours des prochains mois. C'est en effet l'un des problèmes les plus importants qu'ait à affronter notre pays et l'un des plus difficiles à résoudre.**

PROPOSITIONS

1. Les classes de C.P.P.N. et C.P.A. ne satisfont que partiellement à ces trois considérations. Il convient de rechercher un dispositif dont les objectifs prioritaires seraient de

- Donner des bases solides pour l'enseignement professionnel notamment par une mise à niveau, un rattrapage, dans les disciplines fondamentales
- Motiver les jeunes par un projet professionnel et développer leur autonomie
- Préparer à une orientation vers une formation à temps plein scolaire ou en alternance.

2. Il convient dans le cadre de ce dispositif d'appliquer des méthodes pédagogiques appropriées, en créant autour d'eux un environnement différent favorisant leurs apprentissages à partir de situations réelles, en leur permettant d'assurer des responsabilités, en évitant les redoublements, mais en permettant des parcours à vitesses différentes et des rythmes scolaires appropriés. A cet égard, la formation pédagogique des maîtres qui auront à intervenir dans ces classes devra faire l'objet d'une étude particulière.

3. Les actuelles classes pré-professionnelles de niveau doivent être transformées dans leurs objectifs et leurs méthodes en tenant compte des acquis des expériences récentes. Parmi ces objectifs doit figurer la mise à niveau, dans les disciplines générales, sur celles exigées en fin de 5ème, la "remotivation" des jeunes et la construction d'un projet personnel de formation. Elles pourraient être utilement installées dans ces conditions, dans les lycées professionnels. Susceptibles d'accueillir des élèves d'origines scolaires diverses (6ème et 5ème avec ou sans redoublement préalable), elles constitueraient le dispositif clé de consolidation des acquis de l'enseignement primaire et du cycle d'observation. Elles permettraient à leur issue, les différentes orientations possibles.

4. Nous proposons la transformation du cycle classe pré-professionnelle de niveau et classe préparatoire à l'apprentissage (C.P.A.) en classes de formation pré-professionnelle avec une pédagogie basée sur des stages en entreprise et s'étendant sur 2 années. Ces classes de 4ème et 3ème pré-professionnelles pourraient fonctionner dans les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis. Elles devraient en principe déboucher sur des formations conduisant à des diplômes du second cycle professionnel. En tout état de cause, l'objectif doit être de donner à tous les jeunes une formation professionnelle.

5. Des stages en entreprise, de durée variable et progressive, constitueront des éléments essentiels de la scolarité. Ces périodes de formation en entreprise devront faire l'objet d'une préparation, d'un suivi et d'une exploitation individualisés auxquels seront associés les enseignants et les professionnels des entreprises. Elles devraient s'articuler le plus étroitement possible avec les progressions pédagogiques.

6. La durée globale de l'apprentissage doit être ré-examinée en tenant compte du niveau d'entrée des jeunes, de la diversité des professions et de leurs évolutions technologiques différentes.

7. Les jeunes ayant obtenu le niveau nécessaire dans certaines matières devraient pouvoir être autorisés à poursuivre une formation de plus haut niveau, tout en étant incités à reprendre plus tard les enseignements manquants à leur formation initiale.

8. Développer la préparation des B.E.P. par l'apprentissage.

◆ FICHE N° 3 :

FICHE N° 3

AU COLLEGE, UNE ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE CONTINUE

Comme l'avait souligné dans son rapport, la "Mission Education-Entreprises", les réticences des jeunes et de leurs familles, pour une orientation vers l'enseignement technique et professionnel de niveau V (C.A.P. ou B.E.P.) résultent de la faible crédibilité de ses débouchés et de l'effet démobilisateur du chômage, de l'image dépréciée des filières professionnelles, d'une représentation dévalorisée de la fonction de production, d'un manque d'initiation à la technologie et à l'économie dans l'enseignement, de la peur de s'engager trop tôt de façon irréversible, de la crainte de l'orientation autoritaire vers un secteur professionnel non choisi.

Par ailleurs l'orientation des jeunes résulte presque exclusivement d'informations axées sur le dispositif éducatif et le contenu des programmes, sans leur donner une connaissance ou au moins une possibilité de représentation suffisante de la réalité des métiers, de leur environnement, de la vie professionnelle. Les jeunes sont observés essentiellement par rapport à leurs résultats scolaires et à leurs comportements et peu sur leurs potentialités. Enfin l'orientation est aujourd'hui en marge des attributions des enseignants et mal intégrée au fonctionnement des établissements scolaires.

Une amélioration des procédures d'orientation des élèves ne peut être pleinement efficace que si elle s'accompagne de la prise en compte, de plusieurs recommandations effectuées dans ce rapport.

- Les propositions contenues dans les Fiches n° 1 et n° 2 visent à **désenclaver l'enseignement technique et professionnel**, à lui donner un nouvel attrait, à rendre les orientations réversibles, à diversifier les chemins de la réussite, à donner de nouvelles chances et une nouvelle motivation aux jeunes. Il faut également poursuivre l'effort de **rénovation des collèges** et analyser, évaluer et diffuser ses résultats.

- La mise en place de l'enseignement de la technologie dans les collèges est une opération lourde et délicate dont le succès nécessite la persévérance des efforts, tant en matière d'équipements que de formation des enseignants. Si le développement de **la culture technologique** dispensée au collège s'impose, celui de **la culture économique** est également nécessaire car elle permet elle aussi d'accéder à une meilleure connaissance de l'entreprise (Fiche n° 4) et elle est de ce fait de nature à faciliter une orientation positive des élèves.

- Il est également indispensable, afin de rendre toute leur crédibilité aux enseignements techniques et professionnels, d'améliorer le fonctionnement des instances de consultation des milieux professionnels (voir Fiche n° 7) qui devront notamment s'efforcer de **mieux préciser les besoins d'emplois** tant du point de vue qualitatif que quantitatif et mieux définir ce qui en terme de qualifications à acquérir est de la responsabilité de l'Ecole et ce qui est de celle de l'Entreprise.

- Il importe de permettre aux jeunes de découvrir dès l'école primaire dans leurs réalités, dans leurs richesses et leurs diversités, les entreprises et les métiers. Pour cela, différentes formes de **coopération Ecole-Entreprises** méritent d'être développées, comme les séquences éducatives en entreprises et les actions menées dans le cadre des conventions de jumelages (voir Fiche n° 10). Au-delà, un de leurs objectifs essentiels est, au niveau du collège, de valider les savoirs scolaires par la prise en compte de leur utilité et de **découvrir l'importance de l'enjeu** que représente une bonne formation initiale, générale et professionnelle.

L'objectif de l'orientation est de permettre à chacun d'aller jusqu'au bout de ses potentialités même lorsque celles-ci ne sont pas strictement scolaires au sens étroit et traditionnel du terme. A cet égard une réflexion est nécessaire sur les conditions de l'évaluation scolaire, la bonne réussite de l'orientation demandant l'acquisition d'un certain nombre de compétences appréciées par rapport aux choix professionnels futurs davantage que l'obtention d'un niveau scolaire qui est le seul indicateur actuel.

PROPOSITIONS

Plus précisément, en ce qui concerne les mécanismes d'orientation eux-mêmes, il conviendrait de

1. Mettre en place au niveau de chaque collège, un véritable groupe d'orientation comportant les conseillers d'orientation, des enseignants -des collèges et des lycées-, des personnes qualifiées -notamment des parents et des conseillers de l'enseignement technologique- issues des milieux professionnels (employeurs et salariés) avec l'objectif de faire de l'orientation un processus continu et réfléchi, dans une démarche impliquant les adolescents pour l'élaboration progressive d'un projet personnel. **Ainsi l'orientation s'enracinerait plus profondément dans l'école et s'ouvrirait davantage sur le monde économique et professionnel.**

2. Développer, en cas de besoin, des stages d'orientation plus approfondis pour les élèves en difficulté et faire avec chaque jeune le bilan de ses acquis, de l'appréciation de ses aspirations scolaires et professionnelles, la recherche des conditions et cheminements les plus favorables à leur satisfaction.

3. Inclure dans les programmes de formation des enseignants des modules portant sur la vie économique (voir Fiche n° 4). Les informer sur les grandes tendances en matière d'emploi, sur les formations en alternance et les dispositifs d'insertion professionnelle et multiplier de façon significative les stages en entreprises pour les enseignants et les conseillers d'orientation.

4. De façon générale, accroître la responsabilité des familles et des jeunes eux-mêmes dans les décisions d'orientation.

◆ FICHE N° 4 :

FICHE N° 4

UNE CULTURE ECONOMIQUE POUR TOUS

S'il existe aujourd'hui des programmes d'initiation économique et sociale dans l'enseignement secondaire, une forte proportion de jeunes sort encore du système éducatif sans aucune notion de base. Or, l'ampleur des mutations économiques et le contexte de concurrence internationale exigent, plus que jamais, que chacun ait un minimum de culture économique ; celle-ci fait partie du bagage indispensable au citoyen d'aujourd'hui.

Une action efficace de sensibilisation de tous les jeunes à l'environnement économique et social requiert une approche vivante des mécanismes et enjeux essentiels. Elle ne peut se faire en vase clos. Une découverte "en temps réel" du monde économique implique une participation accrue des acteurs de la vie économique à l'éducation des jeunes.

La "Mission Education-Entreprises" avait, en 1985, souligné la faiblesse de la culture économique des élèves et avait suggéré diverses mesures visant à l'améliorer. La "Mission Education-Entreprises" n'ayant pas sur ce sujet été entendue, le Haut Comité souhaite réaffirmer l'importance qu'il attache à ce problème.

La multiplication d'actions conjointes d'enseignants et de représentants d'autres professions devrait permettre

- Une meilleure formation économique des enseignants de diverses disciplines et par là une véritable intégration de la dimension économique dans les programmes existants.

- Des innovations pédagogiques

- Une meilleure connaissance des jeunes et des contraintes du système éducatif par les représentants des diverses professions.

Les organisations professionnelles, les Chambres consulaires et les mouvements associatifs peuvent être dans de nombreux cas des intermédiaires efficaces.

PROPOSITIONS

Un programme de diffusion de la culture économique et sociale pourrait s'organiser en une grappe d'actions cohérentes visant les objectifs suivants

- 1.** Elaborer une liste de données et notions élémentaires, économiques et sociales que tout le monde devrait connaître.

- 2. Développer les actions de formation des enseignants** dans le cadre de la formation initiale et sous forme d'actions de formation continue, en liaison avec les universités, les organisations professionnelles et Chambres consulaires, les entreprises.

Dans la ligne des actions entreprises par l'Inspection Générale d'histoire et de géographie, l'I.N.R.P. et C.E.N.E.C.O. en 1979-1980 concernant la formation à l'économie du corps des Inspecteurs pédagogiques régionaux d'histoire et de géographie, ayant pour objet une initiation de tous les enseignants d'histoire et de géographie à l'économie, il pourrait être demandé à l'Inspection Générale et à C.E.N.E.C.O. de lancer un projet similaire pour la rentrée scolaire de 1987, en direction des 15 000 maîtres enseignant la technologie au collège et à un nombre similaire d'enseignants des lycées technologiques et professionnels, notamment dans le cadre de leur formation continue. Cette mesure permettrait en particulier d'améliorer l'enseignement de la technologie au collège en facilitant l'intégration de la composante économique et de gestion dans cette nouvelle discipline.

3. Promouvoir l'utilisation des techniques modernes d'information et de communication (bases de données, E.A.O., audio-visuel, etc) dans le cadre de ces actions conjointes.

4. Commander des études précises et ciblées aux organismes de recherche en pédagogie de l'information économique (I.N.R.E.F., C.N.R.S., universités...).

5. Mettre en place en liaison avec l'I.N.R.P. une procédure légère d'évaluation des connaissances économiques au début et à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.

6. Proposer un certain nombre de messages-clés à diffuser, à partir des principales carences constatées dans la culture économique des jeunes sortant du système éducatif.

7. Soutenir les initiatives locales intéressantes et assurer leur diffusion par l'intermédiaire des organisations professionnelles et des autres organisations représentées au Haut Comité Education-Economie.

8. Mettre en place **un groupe de pilotage "culture économique"** chargé de la coordination de ces actions. Ce groupe permettra la liaison entre la direction de l'information et de la communication, la direction des lycées et collèges, la direction des écoles et l'Inspection Générale de l'Education Nationale. Le Haut Comité Education-Economie y sera représenté. Participeront aux séances de ce groupe des producteurs et des utilisateurs de l'information économique (médias, professionnels, formateurs en entreprise, enseignants, I.N.S.E.E., C.N.D.P.).

◆ FICHE N°5 :

FICHE N° 5

**ENSEIGNER LES LANGUES VIVANTES ETRANGERES A TOUS LES ELEVES
DES LYCEES PROFESSIONNELS**

L'environnement économique et social est international.

Or, l'étude des langues vivantes étrangères à l'école, historiquement dérivée d'une vision humaniste où la "culture" était d'abord littéraire, a depuis longtemps été systématiquement réduite dans toutes les filières mathématiques, scientifiques et techniques.

Cependant, s'il s'agit de préparer les jeunes à la réalité des données internationales, cet enseignement constitue une voie privilégiée que ni la géographie, ni d'autres matières ne peuvent suppléer. Il faut ainsi pousser le paradoxe jusqu'à dire, qu'à notre époque, les futurs artisans, techniciens, commerçants, ingénieurs ont encore plus besoin d'une initiation aux langues étrangères que les littéraires.

La réalité est toute différente : **dans les lycées professionnels, les langues vivantes -ou pour mieux dire l'anglais car c'est presque la seule langue proposée- font figure de parents pauvres. C'est ainsi que par une exception flagrante, choquante, les élèves des classes de C.A.P. du secteur industriel -plus de 200 000- seuls parmi leurs contemporains scolarisés, n'ont pas accès de plein droit à une langue vivante étrangère.** Cet enseignement est dit "facultatif", c'est-à-dire que l'établissement a la faculté de l'offrir ou non.

L'expérience montre que peu d'élèves de C.A.P., ou du B.E.P. en particulier dans les sections industrielles, accèdent à des fonctions où la maîtrise même modeste d'une langue étrangère puisse être considérée comme indispensable à l'exercice du métier ou même constituer un surcroît indiscuté de qualification. Mais ce constat est sans pertinence. Ces élèves n'en seront pas moins les citoyens d'un univers où les cables, les satellites, les moyens de diffusion modernes abolissent les distances linguistiques, multiplient les informations insistantes en langue étrangère, à portée directe d'oeil et d'oreille.

Or, par son orientation, ses modalités, la nature des efforts demandés aux élèves, l'enseignement des langues vivantes peut contribuer de manière privilégiée à les préparer à la saisie de réalités polyglottes désormais banalement quotidiennes. Sans parler des connaissances proprement dites que les langues vivantes peuvent apporter, en synergie avec d'autres disciplines, leur enseignement offre une voie d'accès originale à l'environnement économique et social international. La pratique, si élémentaire soit-elle, d'une langue étrangère (compréhension et expression) n'en impose pas moins une prise de conscience directe, une expérience vécue -parfois laborieusement- du relatif, des différences et des similitudes au niveau où elles se manifestent d'abord, celui de la parole et donc des modes de pensée et de réaction.

PROPOSITIONS

1. Nous suggérons donc que l'enseignement d'une langue vivante étrangère, de facultatif devienne optionnel, c'est-à-dire laissant à l'élève la possibilité de le suivre. Optionnel, il deviendrait ensuite progressivement **obligatoire**.

Comblant cette lacune faciliterait sans doute beaucoup le fonctionnement de l'ensemble du système. L'application pourrait être d'abord expérimentale, limitée à une ou quelques Académies, selon des modalités de mise en oeuvre (établissement, langue choisie, personnel, horaire, matériel), de suivi et d'évaluation clairement définies.

2. Cette mesure structurelle devrait s'accompagner de mesures fonctionnelles à caractère plus général visant à **harmoniser et rationaliser**, en ce qui concerne les langues vivantes, **les règlements d'examen** des C.A.P. et B.E.P. inutilement disparates selon les spécialités et les dates de rédaction : épreuves obligatoires, facultatives, écrites, orales, d'admission ou d'admissibilité, partiellement ou intégralement prises en compte, ... ne correspondant pas toujours à l'importance des enseignements qu'elles sanctionnent. Ces mesures, administratives, doivent par contre être accompagnées par un effort visant à **diversifier les programmes et leurs supports** selon le principe de leur adaptation aux motivations des élèves.

◆ FICHE N° 6 :

FICHE N° 6

**UNE COHERENCE ACCRUE ET UNE UTILISATION OPTIMISEE
DES INSTITUTIONS D'ETUDE ET DE RECHERCHE
DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI**

Le dispositif français d'étude et de recherche sur la formation et l'emploi est riche, car constitué de nombreuses instances, et varié, car ces dernières se différencient par leurs origines, leurs statuts, leurs objectifs d'étude et leurs méthodes.

1. La complexité des analyses dans le domaine de l'emploi et de la formation

L'emploi est déterminé par de très nombreux facteurs, politiques, sociologiques, économiques et technologiques qui ne sont pas toujours rationnels et quantifiables.

La multiplicité de ces facteurs et leur interdépendance rendent très difficile et parfois impossible l'analyse qualitative et quantitative de leur influence respective sur l'emploi.

Ce phénomène explique en partie les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du VIIe Plan et dans toute tentative de modélisation dans ce domaine.

Pourtant une approche prospective est nécessaire dans toute étude sur l'emploi et la formation.

Afin de préciser cette complexité de l'analyse un certain nombre de phénomènes méritent d'être signalés

- . Les prévisions économiques d'activités ne permettent pas de définir les besoins en emploi d'une manière générale : en effet des méthodes de production différentes induisent des besoins de qualification différents, à la fois sur la plan qualitatif et sur le plan quantitatif.

- . Les besoins de qualifications des entreprises varient d'une profession à l'autre en fonction de leur pratique d'embauche (par exemple salariés débutants ou expérimentés).

- . Les politiques d'emploi et de gestion des ressources humaines des entreprises influent considérablement sur les qualifications requises des jeunes à leur entrée dans la vie active : un même emploi peut être occupé avec des qualifications différentes.

- . En matière de prévision d'emploi et de formation, le passage du qualitatif au quantitatif (combien ? et où ?) est très malaisé ; les flux sont difficiles à déterminer, notamment si l'on veut les préciser par région et surtout par bassin d'emploi afin de tenir compte de la faible mobilité des populations ayant des bas niveaux de qualification.

- . Les interactions entre la formation et l'emploi : les sorties du système éducatif ont une influence importante sur les politiques d'emploi des entreprises.

Pour l'analyse plus détaillée de ces problèmes, il est utile de se reporter à l'ouvrage de synthèse réalisé à la Documentation Française "L'introuvable relation formation-emploi".

2. Le dispositif d'étude et de recherche sur la formation et l'emploi

2.1. LES INSTITUTIONS

2.1.1. Les services et les organismes sous tutelle des Ministères (économie, finances et privatisation - éducation nationale - affaires sociales et emploi)

- L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.)
- Le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (C.E.R.E.Q.)
- Le Service de la Prévision, des Statistiques et de l'Evaluation du Ministère de l'Education Nationale (S.P.R.E.S.E.)
- L'Agence pour le Développement de l'Education Permanente (A.D.E.P.)
- Le Centre d'Etudes de l'Emploi (C.E.E.)
- Le Service des Etudes et de la Statistique du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi (S.E.S.)

2.1.2. Les centres de recherche relevant de l'université et/ou du C.N.R.S.

Parmi ces nombreux centres, on peut citer à titre d'exemples ceux associés au C.E.R.E.Q.

- Le L.E.S.T. d'Aix-en-Provence
- L'I.R.E.D.U. de Dijon
- L'I.R.E.P. de Grenoble
- Le C.E.J.E.E. de Toulouse
- etc.

2.1.3. Les organismes privés

Il existe de nombreux organismes d'étude privés, par exemple le Bureau d'Informations et de Prévisions Economiques (B.I.P.E.), qui a réalisé l'étude sur les prévisions des qualifications à l'an 2000 pour la Mission Education-Entreprises.

2.1.4. Les utilisateurs

Les études et recherches des organismes publics sur la formation et l'emploi sont commanditées essentiellement par les services du Ministère de l'Education Nationale et ceux du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, par la Délégation à la Formation Professionnelle et la Délégation à l'Emploi par l'A.F.P.A., par l'A.N.P.E. et par le Commissariat Général du Plan.

A cet ensemble s'ajoute un certain nombre d'institutions qui, depuis quelques années, effectuent ou commandent des études dans le domaine de la formation et de l'emploi

- Les instances régionales et locales (politiques et administratives) notamment les Conseils régionaux chargés d'élaborer le schéma prévisionnel des formations
- Les organismes consulaires
- Les syndicats de salariés
- Les centres techniques

Les évolutions économiques, sociales et technologiques et la situation actuelle de l'emploi incitent les milieux professionnels à développer les études relatives aux besoins de l'emploi et de la formation (par exemple l'enquête de l'A.N.D.F.P.C.R.A.C.M. sur les professions du commerce et de la réparation automobile).

2.2. LES PRINCIPALES ENQUETES STATISTIQUES ET ETUDES concernant l'activité, l'emploi, le chômage et la formation sont les suivants

- L'enquête de recensement (I.N.S.E.E.)
- L'enquête "emploi" (I.N.S.E.E.)
- L'exploitation des D.A.S. (I.N.S.E.E.)
- Le bilan formation-emploi (S.P.R.E.S.E., I.N.S.E.E., C.E.R.E.Q.)
- Le tableau annuel de la situation des jeunes de 16 à 25 ans (groupe de travail piloté par l'I.N.S.E.E.)
- Le répertoire français des emplois (C.E.R.E.Q.)
- Les enquêtes de l'observatoire des entrées dans la vie active (C.E.R.E.Q.)
- Le programme d'observation de l'emploi et du travail dans les entreprises (C.E.R.E.Q.)
- Les études de démographie scolaire et les prévisions de scolarisation (S.P.R.E.S.E.)

2.3. LES DEFAUTS

Il convient en premier lieu de souligner la qualité et l'abondance des travaux français menés dans le domaine de la formation et de l'emploi; toutefois l'importance quantitative et la technicité de ces derniers peuvent constituer un obstacle à leur utilisation.

En outre, l'exploitation des études et des recherches met en évidence certaines insuffisances

- Le manque de dimension prospective
- L'insuffisante coordination (assurée par le Commissariat Général du Plan (C.G.P.) jusqu'au 7e Plan) des travaux qui conduit à des redondances et à des lacunes
- La faible prise en compte des comparaisons internationales
- La mauvaise "lisibilité" de certaines études
- Le manque de traitement des études
- L'insuffisance de la diffusion des travaux, dans certains cas, hors de la communauté des chercheurs, notamment des résultats traités vers les utilisateurs potentiels (éducation nationale, affaires sociales, régions, milieux professionnels) et le problème de la diffusion des études commanditées qui sont payantes.

OBJECTIF

L'objectif poursuivi est de réaliser une meilleure adéquation entre les travaux, menés en matière de formation et d'emploi, et les besoins des utilisateurs potentiels que sont

- . Le Ministère de l'Education Nationale (notamment les C.P.C.)
- . Le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi (C.P.C. de l'AFPA par exemple)
- . Les régions
- . Les milieux professionnels.

PROPOSITIONS

L'objectif défini ci-dessus conduit à **deux types de propositions**

- . **Pour améliorer la cohérence du dispositif d'étude et de recherche**
- . **Pour traiter les informations et en assurer la diffusion**

RECOMMANDATIONS

1. Il faudrait instituer une conférence associant les décideurs des institutions commanditaires des études et les responsables des principaux organismes d'étude et de recherche.

Cette conférence aurait pour mission d'optimiser l'exploitation des travaux français

- . Par un échange d'informations sur les objets des études afin d'éviter les redondances et de combler les lacunes
- . Par une mise en commun des moyens et une harmonisation des méthodes.

Les instances commanditaires pourraient trouver au sein de cette conférence les conseils nécessaires au lancement de nouvelles études.

2. Il faudrait mettre en place une équipe dont la mission serait de pré-traiter les travaux réalisés dans le domaine de la formation et de l'emploi et d'assurer la diffusion de cette information.

Ce pré-traitement ne préjugerait pas les traitements ultérieurs assurés par les différents utilisateurs pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Cette équipe, constituée de chargés d'études permanents bien choisis, aurait notamment pour tâches

. EN MATIERE D'ETUDES

- D'analyser et d'inventorier les travaux et d'en faire des synthèses et résumés à l'usage d'un public moins spécialisé (traduction dans un langage adapté et/ou explicité)
- Comparer les résultats des études et les interpréter
- Faciliter les comparaisons internationales
- Personnaliser les résultats en fonction des entreprises, des zones géographiques, des catégories professionnelles.

. EN MATIERE D'INFORMATION

- Diffuser les travaux et les informations pré-traités vers les utilisateurs.

NB : Il serait nécessaire de réaliser une étude sur l'équipe technique : nombre de personnes, profil et statut des chargés d'études, etc.

Le Commissariat Général du Plan pourrait être l'instance la plus adéquate pour situer la conférence et l'équipe technique proposées ci-dessus, pour les trois raisons suivantes

- Le Commissariat Général du Plan a l'habitude de faire travailler ensemble les administrations et les milieux professionnels
- Le Commissariat Général du Plan a notamment pour rôle d'améliorer l'information et les instruments d'analyse
- Le Commissariat Général du Plan a pour vocation la réflexion économique et sociale à moyen et long terme.

◆ FICHE N° 7 :

FICHE N° 7

DES COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES RENFORCEES

Une étude a déjà été faite sur les C.P.C. par la "Mission Education-Entreprises", nous ne reviendrons pas sur les premières conclusions et recommandations figurant dans le rapport de cette Mission dont bon nombre ont déjà effectivement été prises en considération.

CONSTAT

1. Il existe plusieurs lieux de définition et de reconnaissance des qualifications

. **Définition des qualifications** : les C.P.C. sont les instances de consultation des milieux professionnels, au sein desquelles sont définis les qualifications, les diplômes et les programmes de l'enseignement technologique (du **C.A.P.** au **B.T.S. inclus**). Des C.P.C. existent au Ministère de l'Education Nationale mais aussi à l'A.F.P.A.

. **Reconnaissance des qualifications** : les diplômes définis par les C.P.C., officialisés ensuite par le Ministère de l'Education Nationale, constituent pour les détenteurs une reconnaissance de la qualification correspondante

Pour les formations définies à l'extérieur de l'Education Nationale, la "Commission technique d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique" constitue un autre lieu de reconnaissance des qualifications acquises. Les commissions paritaires de l'emploi jouent également un rôle important dans les formations alternées.

Les qualifications définies et dispensées par les professions sont reconnues par celles-ci. Par exemple, l'U.I.M.M. a mis en place des "certificats de qualification" constituant un label pour la profession.

Enfin les "Commissions paritaires de l'emploi" de différentes professions peuvent devenir un nouveau lieu de reconnaissance des qualifications. En effet dans le cadre de l'insertion des jeunes par l'alternance, l'ordonnance du 16 juillet 1986 donne la possibilité aux entreprises de conclure des "contrats de qualification conduisant à des qualifications figurant sur des listes établies par ces Commissions".

Il conviendrait d'étudier l'articulation entre ces différents lieux de définition des qualifications.

2. La complexité du problème à traiter. Les membres des C.P.C. se heurtent à un certain nombre de difficultés pour

2.1. PRECISER LES BESOINS D'EMPLOI ("référentiel de l'emploi") à partir des études réalisées par les organismes concernés (voir Fiche n° 6).

Ces besoins devraient être définis non seulement sur le plan qualitatif mais également sur le **plan quantitatif** avec des précisions sur les flux prévisibles d'emploi au niveau national et des indications au niveau régional. Actuellement les C.P.C. n'ont pas de responsabilités clairement définies en la matière.

2.2. TRADUIRE LES BESOINS D'EMPLOI EN BESOINS DE FORMATION ("référentiel du diplôme") exprimés en terme de qualifications à acquérir, c'est-à-dire d'un ensemble de capacités techniques et générales, comprenant des savoirs et des savoir-faire.

Les référentiels des diplômes doivent préciser le degré de professionnalisation des qualifications.

2.3. PARTAGER LES RESPONSABILITES ENTRE LE SYSTEME EDUCATIF ET LES MILIEUX PROFESSIONNELS pour faire acquérir ces différentes capacités.

Il faut mettre en place de nouvelles coopérations entre le système éducatif et les milieux professionnels.

Ces coopérations doivent tenir compte de très nombreux paramètres liés

- aux besoins exprimés : qualitatifs et quantitatifs, leur degré de décentralisation...
- aux professions : leur niveau technologique, leur situation sur le marché international, leur organisation, leurs traditions, leur expérience en matière de formation, leurs moyens (existence, disponibilité, délais de mise en oeuvre...)...
- aux types de métiers : l'importance relative des savoirs, des savoir-faire et des comportements, le degré de transférabilité de ces capacités...
- au système éducatif : existence, niveau, disponibilité et délais de mise en place des moyens de formation (formateurs, locaux, équipements, budgets), contraintes administratives, réglementaires et juridiques...

Il faut se garder des généralisations, des discours simplificateurs et réducteurs. **Les frontières entre ces responsabilités sont très différentes d'une formation à l'autre** et, aujourd'hui, très mouvantes avec la mise en place du dispositif d'insertion des jeunes par les contrats de formation en alternance.

2.4. DEFINIR LES FORMATIONS (voies de formation, programmes, méthodes, moyens...) à partir des référentiels de diplôme : les mêmes capacités peuvent être acquises par des formations très diverses en fonction des populations cibles (leurs capacités de départ, leurs aptitudes générales, notamment à apprendre, leurs motivations...), des méthodes pédagogiques, des durées de formation, des moments de la formation (formation initiale, formation d'insertion professionnelle ou formation continue en cours de vie professionnelle).

3. Le fonctionnement des C.P.C.

Une amélioration ...

Le fonctionnement des C.P.C. et spécialement de leurs groupes techniques s'est considérablement amélioré ces dernières années

- . Les dossiers sont mieux préparés grâce à la mise en place du "Groupe des Enseignements Technologiques", structure interne de l'Education Nationale, qui permet de rapprocher les responsables de l'Education Nationale et le C.E.R.E.Q., de rassembler et de traiter des données venant de sources très diverses. On reproche cependant à ce G.E.T. de ne pas associer les milieux professionnels

- . Les débats y sont plus ouverts, plus techniques
- . La rapidité de définition des diplômes s'est très sensiblement accrue

- . Des groupes de travail ont été mis en place pour traiter des technologies transversales

- . Un regroupement de certaines C.P.C. est à l'étude

... mais encore des dysfonctionnements et des difficultés au cours des différentes phases de l'élaboration des qualifications, des diplômes et des programmes

1. saisine : le secrétariat des C.P.C. est saisi de demandes de création de diplômes, émanant de sources très variées : Inspection Générale, chefs d'établissements, organisations professionnelles, patronales ou syndicales, chefs d'entreprises, autres administrations... Ces saisines prennent des formes diverses, depuis une simple lettre de demande jusqu'à la présentation de dossiers décrivant des projets de programmes de formation détaillés. Il en résulte des modes de fonctionnement du système présentant un caractère souvent arbitraire, sans que les orientations aient été définies avec précision, sans que les priorités aient été clairement fixées.

2. première analyse des demandes et pré-sélection des dossiers à présenter aux C.P.C. : cette pré-sélection est actuellement de la seule responsabilité du Secrétaire des C.P.C. qui se fait aider des compétences des experts dont il peut avoir connaissance

3. analyse d'opportunité : cette phase consiste pour le secrétariat des C.P.C. à élaborer avec des experts et en collaboration avec le G.E.T. et les commissions des études générales des C.P.C., un dossier d'opportunité qui est ensuite communiqué à la C.P.C. concernée pour décision d'élaborer ou non le diplôme demandé.

Au cours de cette phase la grande difficulté pour le secrétariat des C.P.C. est de découvrir les expertises nécessaires, expertises dont il ne dispose pas directement en son sein. L'équipe du secrétariat est en effet très réduite et presque essentiellement composée d'administratifs (3 techniciens seulement sur 12 cadres).

Il serait souhaitable d'utiliser les compétences des "Conseillers de l'Enseignement Technologique" mais celles-ci sont très mal connues et parfois même contestées. Le rôle des C.E.T. a besoin d'être redéfini et leur méthode de désignation améliorée.

4. constitution de l'équipe (inspecteur général - chef de projet et groupe de travail technique de la C.P.C.) : la difficulté rencontrée consiste à trouver pour l'équipe des membres parfaitement compétents et représentatifs parmi les représentants des professionnels. La qualité des représentants des entreprises et des syndicats dépend dans une large mesure de la connaissance qu'ont les milieux professionnels des C.P.C. et l'image qu'ils ont de leur efficacité.

5. élaboration par la C.P.C. du référentiel de l'emploi, du référentiel du diplôme et des programmes. La C.P.C. se heurte aux difficultés liées à la complexité du problème décrit au chapitre 2. ci-dessus.

Les C.P.C. vont souvent trop loin dans la précision de définition des référentiels de diplômes et des programmes, ne laissant ainsi aucune marge de manoeuvre aux responsables pédagogiques et aux établissements qui ne pourront plus par la suite modifier tant soit peu les programmes sans être dans l'obligation juridique de repasser par l'ensemble du processus de consultation des C.P.C. De plus, la méthode analytique choisie aboutit trop souvent à un inventaire de points transmis sur le même plan, ce qui fait perdre de vue la hiérarchisation des préoccupations et la dynamique interne propre à chaque formation.

Le principal problème posé pour le fonctionnement des C.P.C. et de leurs groupes de travail réside dans la difficulté que rencontrent leurs différents membres, aussi bien représentants des milieux professionnels que membres de l'Inspection Générale, pour élaborer des calendriers de réunions en raison de leurs autres responsabilités professionnelles et de leur charge de travail. L'espacement des réunions qui en découle rend difficile tout travail suivi, sérieux et rapide.

6. processus de décision de l'administration. Cette phase comprend la mise en forme administrative et juridique réalisée par la Direction des lycées et des collèges, puis l'examen par les cabinets du Ministre et des Secrétaires d'Etat avant décision et publication de l'arrêté au Journal Officiel et du référentiel du diplôme au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale (B.O.E.N.). Cette phase peut durer plusieurs mois et retarde d'autant la mise en place de la formation dans les établissements. Il faut également ajouter que les dossiers correspondants sont à la fois **lourds**, par l'enchevêtrement des références de nature réglementaire, compte tenu de la tradition qui a installé pour chaque diplôme une réglementation extraordinairement compliquée, et **inconsistants**, par l'absence d'une vision globale clairement formalisée de la politique conduite sur l'ensemble du secteur, par la grande faiblesse aussi qu'ils présentent souvent en matière d'analyse des besoins. Il faut aller vers un dispositif plus clair, plus lisible et plus souple.

7. information des établissements sur les référentiels et le contenu des programmes. Cette information passe par plusieurs voies (Journaux et Bulletins Officiels, Rectorats, Centre National de la Documentation Pédagogique (C.N.D.P.) mais est souvent insuffisante. La documentation est fournie, moyennant finance et dans des délais trop importants, par le C.N.D.P.

OBJECTIF

L'objectif est d'**accroître l'efficacité** du processus de définition des qualifications et d'élaboration des formations correspondantes en répondant aux besoins réels des entreprises et en tenant compte des possibilités respectives du dispositif de formation initiale et des milieux professionnels.

PROPOSITIONS

D'une manière générale, les propositions qui suivent visent à renforcer le dispositif de concertation des professionnels. Celui-ci constitue en effet, en matière d'enseignement technique, le maillon faible de la chaîne entre les nombreuses instances de définition des besoins de l'emploi (voir chapitre précédent) et le dispositif de formation technologique et professionnel proprement dit qui accueille au seul niveau V quelques 800 000 jeunes.

1. Renforcer le dispositif de gestion et de programmation des C.P.C. sous forme d'une structure dépendante de la Direction des lycées et des collèges, disposant de suffisamment de personnels compétents dans les différents domaines professionnels et dans les différentes technologies et capable de présenter l'autorité nécessaire pour véritablement maîtriser l'orientation et la programmation des C.P.C. Un certain nombre d'inspecteurs de l'enseignement technique ou d'inspecteurs pédagogiques régionaux pourraient être détachés dans cette structure et travailleraient en étroite liaison avec les Inspecteurs Généraux concernés par les différentes qualifications et les Présidents de C.P.C.

2. Renforcer l'expertise à la disposition des C.P.C.

2.1. METTRE A DISPOSITION DES CREDITS POUR RECHERCHER ET UTILISER LES EXPERTS NECESSAIRES AUX DIFFERENTES PHASES DU PROCESSUS. Certains experts en provenance des milieux professionnels ou de l'administration pourraient éventuellement être détachés pour une période déterminée

2.2. UTILISER PLUS LARGEMENT LES COMPETENCES DES "CONSEILLERS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE". Ceci présuppose une revalorisation du corps des C.E.T. A cet effet nous recommandons de réaliser une étude au cours de laquelle

- on procéderait, dans un premier temps, à l'analyse des 6 000 fiches les concernant
- on redéfinirait ensuite leur rôle, leur mode de désignation, la durée de leur mandat, leur formation... et on étudierait l'intérêt ainsi que les conditions administratives et matérielles de leur détachement éventuel auprès des C.P.C.

2.3. CREER UNE BANQUE DE DONNEES DES EXPERTISES, comprenant la liste des spécialités avec un inventaire le plus exhaustif possible des experts correspondants et de leurs compétences particulières.

La responsabilité du contenu de cette banque relèverait des milieux -administrations et/ou milieux professionnels- auxquels appartiennent les experts.

La gestion de cette banque serait assurée par le secrétariat des C.P.C.

3. Redéfinir et préciser le rôle des C.P.C.

3.1. LES C.P.C. DEVRAIENT DESORMAIS FAIRE DES RECOMMANDATIONS SUR LES BESOINS QUANTITATIFS pour les différentes formations qu'elles définissent. Elles préciseraient les flux de jeunes à former au niveau national et, dans la mesure du possible, donneraient des indications sur les flux régionaux afin de faciliter le travail des régions pour l'élaboration de leur schéma prévisionnel. Une telle mesure pourrait aider à la coordination nationale de la définition des besoins quantitatifs, rendue absolument nécessaire par la régionalisation.

3.2. LES C.P.C. DEVRAIENT, LORS DE LA DEFINITION D'UN DIPLOME, EGALEMENT INDIQUER

- les voies possibles et préconisées d'accès à ce diplôme (voie scolaire, apprentissage, insertion professionnelle par des contrats d'alternance et/ou formation continue)

- les modes et les lieux de formation préconisés (cours, travaux dirigés, séquences éducatives, stages...) et le rôle respectif des partenaires dans ces différentes séquences

3.3. LES C.P.C. DEVRAIENT DEFINIR LES REFERENTIELS DES DIPLOMES ET LES PROGRAMMES D'UNE MANIERE MOINS DETAILLEE qu'elles ne le font généralement. Les services compétents de l'Education Nationale complèteraient ensuite les dossiers qui seraient alors communiqués pour information aux C.P.C. concernées. Une telle procédure de définition "a minima" des référentiels laisserait aux établissements la possibilité de prendre en compte les caractéristiques techniques régionales et permettrait d'éviter l'obligation juridique de repasser par l'ensemble du processus de consultation des C.P.C. pour chaque modification, même mineure, des programmes.

C'est au cours de l'étude d'opportunité que la C.P.C. préciserait la limite des définitions à donner aux référentiels des diplômes et aux programmes.

4. Améliorer le fonctionnement des C.P.C. Pour cela

4.1. ASSURER UNE FORMATION DES MEMBRES DES C.P.C. et plus particulièrement des groupes de travail aux méthodologies de définition des référentiels de l'emploi et des diplômes

4.2. ORGANISER LE TRAVAIL DES GROUPES PAR PERIODES CONTINUES pouvant aller d'une à deux semaines. Un tel mode de fonctionnement serait considéré comme plus opérationnel par les entreprises et permettrait de raccourcir considérablement les délais de définition des formations.

Avant de mettre en application ce mode de fonctionnement, il conviendrait d'étudier plus précisément les problèmes pratiques qu'il poserait à l'administration et aux entreprises.

5. Systématiser, améliorer et approfondir les études d'opportunité.

Pour cela il faut

5.1. COMPLETER L'ETUDE D'OPPORTUNITE PAR UNE ANALYSE DES BESOINS QUANTITATIFS de l'emploi afin d'aider la C.P.C. à faire les recommandations sur les besoins quantitatifs de formation, préconisées au § 3.1.

5.2. IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES dans l'élaboration du dossier d'opportunité. Pour ce faire, le dispositif de gestion des C.P.C.

- assurerait la liaison avec l'équipe technique du plan chargée du prétraitement des conclusions des études sur l'emploi et dont la mise en place est recommandée au chapitre précédent

- organiserait les travaux du "Groupe des enseignements technologiques" qui resterait une instance interne à l'Education Nationale

- impliquerait systématiquement et plus largement les "Commissions d'étude prospective" des C.P.C. dans la phase d'étude d'opportunité

5.3. COMPLETER LA DECISION D'OPPORTUNITE prise par la C.P.C. en

- précisant le degré de professionnalisation attendu du diplôme

- indiquant le degré de précision à donner au référentiel du diplôme et au contenu des programmes

Cet ensemble constituerait une sorte de cahier des charges pour les groupes de travail chargés de la définition des référentiels et des programmes.

6. Réduire le délai entre la fin des travaux des C.P.C. et la décision officielle de création du diplôme, en initialisant systématiquement le processus administratif de décision dès la fin de la phase d'opportunité. La réalisation en parallèle de ce processus administratif et de la définition des formations réduirait le délai de plusieurs mois, ce qui permettrait dans de nombreux cas de gagner une année scolaire.

7. Améliorer le contenu de l'information sur les diplômes et les programmes et en accélérer la diffusion à tous les intéressés : administration, établissements d'enseignement, O.N.I.S.E.P., conseillers d'orientation, instances régionales, milieux professionnels, jeunes et parents...

Cette information ne devrait pas se limiter au seul contenu des programmes et diplômes mais devrait reprendre la définition des emplois auxquelles ils conduisent (référentiels des emplois) et indiquer les débouchés correspondants.

L'élaboration de cette information, à laquelle les C.P.C. devraient être largement associées, serait menée en parallèle et synchronisée avec le travail de définition des diplômes par les C.P.C.

L'ensemble des documents d'information devraient être fournis gratuitement aux établissements d'enseignement.

8. Faire largement connaître les C.P.C. aux milieux professionnels et aux établissements d'enseignement en lançant rapidement une campagne d'information sur l'existence même des C.P.C. -encore méconnue de la plupart des entreprises- leur rôle, leur mode de fonctionnement et le bilan de leurs travaux. Cette campagne, organisée conjointement par l'Éducation Nationale et les milieux professionnels, serait largement décentralisée, notamment dans le cadre des "jumelages".

◆ FICHE N° 8 :

FICHE N° 8

**AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

1. Organisation

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (C.N.E.S.E.R.) comprend le Ministre de l'Education Nationale et 90 membres :

- . 54 représentants des universités et établissements publics à caractère scientifique et culturel, indépendants des universités
- . 6 représentants des autres établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche relevant du Ministre de l'Education Nationale soit :
 - 1 représentant des Ecoles normales supérieures et de l'Institut national de formation des adultes
 - 3 représentants des Ecoles d'ingénieurs
 - 2 représentants des grands établissements
- . 30 personnalités représentant les grands intérêts nationaux, nommées par arrêté du Ministre
 - 24 sont choisies par celui-ci qui désigne un suppléant pour chacune d'elles suivant les mêmes modalités parmi les représentants des grands intérêts économiques, sociaux et culturels ainsi que parmi les personnalités compétentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche
 - 2 choisies parmi les membres de l'Assemblée Nationale
 - 2 parmi les membres du Sénat
 - 2 parmi les membres du Conseil économique et social

Le Conseil National élit une section permanente. Celle-ci comprend

- . 18 représentants des universités et des établissements publics à caractère scientifique et culturel, indépendants des universités, parmi lesquels 10 enseignants et 6 étudiants
- . 2 représentants des autres établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale
- . 10 personnalités représentant les grands intérêts nationaux.

Cette section permanente se réunit plus régulièrement et plus fréquemment que le Conseil National en séance plénière.

Le C.N.E.S.E.R. a un rôle presque uniquement consultatif mais son domaine de compétence est vaste et varié. Il est aussi parfois redondant avec celui d'autres instances.

2. Les problèmes de fonctionnement

Un certain nombre de difficultés de fonctionnement du C.N.E.S.E.R. et surtout de sa section permanente où se fait l'essentiel du travail sont soulevées, de façon unanime, par l'ensemble des organisations patronales et des organisations syndicales

- . Les documents préparatoires, très volumineux, ne parviennent pas toujours aux membres avant les réunions et de toute façon avec un délai insuffisant pour leur permettre de consulter leurs mandants
- . Les ordres du jour sont modifiés en cours de séance, les horaires sont rarement respectés
- . Les Présidents changent plusieurs fois pendant une même séance

. Les comptes rendus de réunion indiquent uniquement les recommandations émises et l'état des votes. Ils ne donnent aucune information sur les avis donnés par les différents membres et les explications de vote, informations pourtant essentielles et plus importantes que les votes dans une instance consultative

. Un grand nombre des sujets soumis pour avis du C.N.E.S.E.R., correspondant à des préoccupations "internes" à l'administration, ne concernent pas et partant, n'intéressent pas les milieux professionnels. Un sondage effectué auprès des représentants des employeurs et des syndicats de salariés sur les sujets traités au cours des dernières séances du C.N.E.S.E.R. a montré que seulement très peu d'entre eux intéressaient les employeurs et les syndicats

. Aucune explication en retour n'est donnée aux membres du C.N.E.S.E.R. sur les raisons de la prise en compte ou non de ses recommandations par les autorités compétentes.

Ces anomalies de fonctionnement expliquent dans une large mesure les difficultés des milieux professionnels pour trouver des représentants motivés et la faible participation de ceux-ci aux séances.

OBJECTIF

L'objectif poursuivi est d'améliorer la consultation des milieux professionnels sur les questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche.

PROPOSITIONS

L'ensemble des partenaires reconnaissent l'utilité de l'existence du C.N.E.S.E.R. comme lieu de consultation des milieux professionnels sur des problèmes de l'enseignement supérieur qui les concernent.

La remise en cause de la composition du C.N.E.S.E.R. n'est pas jugée opportune, d'autant plus que l'essentiel des difficultés semble résider dans l'organisation des travaux du C.N.E.S.E.R. et ses procédures et pratiques de fonctionnement.

1. Préciser le rôle du C.N.E.S.E.R. et son champ de compétences

Il est nécessaire de réétudier son champ de compétence pour éviter les duplications de consultations des mêmes partenaires dans d'autres instances (par exemple pour les baccalauréats, les partenaires sociaux consultés au CNESEER l'avaient déjà été dans les C.P.C., au "groupe permanent du C.I.C.", au C.E.G.T. et le seront au "Conseil Supérieur de l'Education Nationale").

2. Créer deux sections permanentes afin de traiter à part les problèmes spécifiques intéressant les milieux professionnels

. Une section permanente traitant des problèmes intéressant tous les représentants des milieux professionnels

. Une section permanente traitant des autres questions et plus particulièrement des questions internes à l'administration.

3. Améliorer le fonctionnement du C.N.E.S.E.R.

. En envoyant les documents préparatoires dans des délais décents

. En respectant les ordres du jour et les horaires des séances

. En assurant une continuité dans la présidence des séances

. En établissant un compte rendu détaillé des réunions précisant notamment les avis émis par les différents membres

. En informant les membres, à l'occasion des séances plénières, de la politique du gouvernement en matière d'enseignement supérieur, par une communication du Ministre ou du Directeur Général des Enseignements Supérieurs et de la Recherche.

A cette occasion des explications seront données en retour sur les raisons de la prise en compte ou non des précédentes recommandations du C.N.E.S.E.R.

L'analyse des C.P.C. et du C.N.E.S.E.R. soulève le problème de l'articulation des différentes instances de consultation des milieux professionnels : C.P.C., "Groupe permanent du C.I.C.", C.E.G.T., Commissions pédagogiques nationales des I.U.T., Commission des titres de l'ingénieur, C.N.E.S.E.R. et "Conseil Supérieur de l'Education Nationale" ainsi que de la "Commission Technique Nationale d'Homologation des Titres et Diplômes de l'Enseignement Technologique".

Une étude sera faite sur ces différentes instances, leurs fonctions respectives et leurs articulations.

◆ FICHE N° 9 :

FICHE N° 9**PREMIERES REFLEXIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS**

1. Bien que le système statistique fasse l'objet d'améliorations permanentes, il est encore difficile de décrire avec précision le fonctionnement des enseignements supérieurs, en **l'absence de données suffisamment fiables** sur le nombre d'étudiants, le nombre de diplômes obtenus ou sur celui des diplômés rentrant sur le marché du travail. Les parcours des étudiants abandonnant l'université sans avoir obtenu un diplôme sont mal cernés dans leurs diversités. Certaines formations ne conduisent d'ailleurs pas à des diplômes, par exemple celles préparant à des concours administratifs. La frontière entre la formation continue et la formation initiale est souvent floue. On ne connaît pas le nombre de salariés-étudiants ou d'étudiants-salariés. Il n'existe que peu de données sur les établissements post-secondaires "non-reconnus", sur le rôle et l'efficacité de ces établissements. De plus l'effet des doubles-inscriptions est difficile à mesurer.

2. On peut cependant tenter à partir des statistiques officielles, d'évaluer le **rendement interne** des enseignements supérieurs du type universitaire, comportant les D.U.T., D.E.U.G., maîtrises, diplômes d'ingénieurs et des métiers de la santé, en le définissant comme le nombre d'années-étudiant utiles divisé par le nombre d'étudiants inscrits. Le nombre d'années utiles est de 2 pour 1 étudiant sortant sur le marché du travail avec un D.U.T. ou un D.E.U.G., de 3 s'il a une licence, de 4 s'il a une maîtrise, etc. Ce rendement ainsi évalué par le S.P.R.E.S.E. à partir des données en sa possession est de 0,4. Il traduit les redoublements en cours d'études, les abandons, les réorientations. Pour le seul premier cycle universitaire non sélectif, il est de 0,2. En réalité ce dernier chiffre est à considérer avec précautions car il intègre l'effet des doubles-inscriptions notamment celle des élèves inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles, pour lesquels l'inscription à l'université est seulement une inscription de précaution. On peut mieux caractériser ce premier cycle universitaire par son taux de rejet, soit 55% seulement si l'on exclut ces doubles-inscriptions. Ainsi 45% environ des "vrais" étudiants obtiennent un diplôme de premier cycle universitaire en 2 ans et plus. Les redoublements, en tout état de cause, conduisent à une valeur du "rendement" inférieure à 0,45.

Si l'on considère tous les types de formation, à accès libre ou sélectif, 70% environ des entrants obtiennent un diplôme, chiffre là encore approximatif compte tenu des difficultés rencontrées dans le décompte des diplômes obtenus et dans la séparation entre diplômés et diplômés. Du nombre d'étudiants inscrits et du flux réel d'entrée, on déduit que la durée moyenne des études est proche de 5 années en excluant les études les plus longues, celles menant à une thèse. Ce qui est beaucoup compte tenu des abandons et de l'importance du nombre des diplômes nécessitant seulement 2 années d'études. Ainsi les redoublements et les réorientations contribuent à "embouteiller" l'enseignement supérieur et cela plus particulièrement au niveau des premiers cycles universitaires.

3. La croissance du nombre de bacheliers, est un objectif faisant l'objet d'un large consensus politique et social.

Une extrapolation à l'an 2000, avec un taux de croissance du nombre de bacheliers constant et égal à celui observé au cours des dernières années, conduit à une production alors de 330 000 bacheliers par an à comparer à 260 000 aujourd'hui. Doubler le taux de cette croissance, ce qui est déjà un objectif ambitieux, permettait d'atteindre **400 000 bacheliers par an, soit la moitié de la classe d'âge**. Atteindre cet objectif nécessite cependant un développement significatif des sections menant au Baccalauréat Professionnel, baccalauréat dont l'objectif ne devrait pas être, pour la majorité de ses titulaires, la poursuite d'études supérieures. **Il faut néanmoins prévoir à l'horizon 2000, une augmentation de flux d'entrée dans le système des enseignements post-secondaires voisine de 40% par rapport à ce qu'il est aujourd'hui.**

On ne peut d'ailleurs affirmer qu'augmenter le nombre de bacheliers accédant au système des enseignements post-secondaires conduirait automatiquement à augmenter dans les mêmes proportions le nombre d'étudiants scolarisés dans l'ensemble du système. Il faut en effet introduire dans cette évaluation des données prospectives sur les équilibres à réaliser entre les enseignements universitaires longs et courts, entre les enseignements universitaires et para-universitaires. De plus il faut considérer comme **prioritaire l'amélioration du rendement interne du système post-secondaire et donc la réduction du nombre d'années consommées par les redoublements ou les réorientations**. Sans vouloir prendre le Japon comme modèle mais afin d'éclairer cette affirmation, il est significatif de constater que dans ce pays 40% environ d'une classe d'âge accède aux enseignements post-secondaires, à comparer à 28% environ dans notre pays. De plus, la plupart des diplômes délivrés au Japon sont des diplômes longs alors que dans notre pays ils se partagent pour moitié en diplômes longs (4 à 5 années d'études) et pour l'autre en diplômes courts (2 années). On s'attend dans ces conditions à dénombrer dans l'université japonaise, correction de population faite, deux fois plus d'étudiants qu'en France. En réalité ils sont en nombre identique, ce qui ne fait que traduire le fait qu'au Japon ce "rendement" est deux fois supérieur au nôtre.

4. Il est clair que **l'université ne produit que peu de chômeurs**. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur, 9 mois après le diplôme, est deux fois inférieur à celui des bacheliers et trois fois inférieur à celui des titulaires d'un C.A.P. ou d'un B.E.P. L'université remplit sur le marché de l'emploi, une fonction de "positionnement" positif de ses diplômés vis-à-vis des diplômés de niveau inférieur.

L'université ne produit pas que des professeurs même si cette fonction demeure. Elle est d'ailleurs insuffisamment remplie dans les disciplines scientifiques et technologiques, où la concurrence avec les débouchés industriels est sévère. Selon une étude récente du C.E.R.E.Q., dans les disciplines scientifiques, le fait de posséder un D.E.A. ou une Thèse, permet l'accès à l'industrie et au plus haut niveau. L'enseignement ne constitue aussi qu'un débouché secondaire pour les titulaires de diplômes de sciences appliquées, de droit et de sciences économiques, de langue étrangère appliquée ou de psychologie pour lesquels les entreprises, les services et la fonction publique constituent les débouchés principaux. Selon les disciplines, deux années après le diplôme, de 64 à 88% des diplômés occupent un emploi adapté à leur niveau de formation, même si pour nombre d'entre eux il s'agit d'un emploi de nature **précaire**. Les secteurs des sciences de la nature et de la vie et la chimie sont néanmoins en difficulté avec, 5 années après le diplôme, 30% seulement d'emplois **stables** de niveau supérieur. L'évolution relativement satisfaisante de l'emploi des diplômés ne permet pas de conclure à une adaptation optimale entre leurs profils de formation et les nécessités de l'emploi. Le système de formation universitaire souffre en effet de son caractère souvent trop monodisciplinaire alors que l'avenir appelle aussi par exemple des formations littéraires avec une importante composante scientifique ou des formations scientifiques largement ouvertes par exemple sur les sciences sociales et humaines.

On remarquera aussi que dans certaines disciplines l'adaptation à l'emploi des diplômés varie fortement d'un établissement à l'autre. Sont particulièrement favorisés à cet égard les diplômés issus d'établissements où **la recherche scientifique** est de qualité car elle contribue à la conception de programmes d'enseignement modernes et facilite les relations avec les entreprises.

Ainsi, limiter l'accès aux premiers cycles universitaires conduirait à fermer aux bacheliers les portes d'une formation qui, même si elle est souvent critiquée, n'en demeure pas moins un recours, un chemin alternatif vers un diplôme plus élevé et par là un passeport pour l'emploi.

5. Un dernier élément important de ce constat est que les établissements universitaires disposent trop souvent d'**équipements pédagogiques très insuffisants ou dépassés**, ce qui constitue un handicap sévère pour la qualité de la formation. On notera d'ailleurs que les moyens disponibles, par étudiant, ont à tous égards (surfaces, crédits pédagogiques, enseignants) régulièrement diminué au cours de ces dernières années. **Nous nous rapprochons dangereusement, souvent sans le savoir, du sous-développement.**

PROPOSITIONS

Le Haut Comité n'avait pas estimé convenable, compte tenu du recul qu'il entendait donner à ses travaux et des débats qui étaient en cours, dans le pays et au parlement, et qui portaient sur une nouvelle loi sur les enseignements supérieurs, de mettre à son ordre du jour ce sujet.

Aussi le Haut Comité n'a-t-il ouvert que très récemment le dossier "Enseignements Supérieurs". De ce fait, il se situe davantage aujourd'hui au niveau de l'analyse et des questions qu'à celui des propositions. Le Haut Comité établira, d'ici juin 1987, un dossier traitant des enseignements supérieurs et de l'économie. Dans ce dossier seront évoquées des questions importantes comme celles de la "continuité" entre les enseignements secondaires et post-secondaires, de la coexistence entre les objectifs qualitatifs et quantitatifs, culturels et professionnels des établissements d'enseignement supérieur. Il sera fait le point sur les liaisons entre les établissements et les entreprises en termes de formation initiale et continue, comme en termes de recherche scientifique et technique. On trouvera dès à présent, Fiche n° 8, diverses recommandations visant à un meilleur fonctionnement du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. On donne ci-dessous les résultats des premières analyses et des premières recommandations du Haut Comité auxquelles on a adjoint d'autres recommandations effectuées par la Mission Education-Entreprises en 1985.

1. Un développement du nombre des sections scientifiques et techniques du baccalauréat est à rechercher, de même que sont à concevoir dans les universités, des programmes de formation adaptés aux niveaux et aux connaissances de tous les bacheliers.

2. De façon plus générale se pose le problème de **la participation des universités à la définition des programmes des épreuves du baccalauréat.** Cette participation devrait permettre de contribuer à une meilleure cohérence des enseignements secondaires et post-secondaires.

3. Accueillir un plus grand nombre d'étudiants nécessite **des constructions de nouveaux bâtiments universitaires, notamment dans les régions qui en sont le plus démunies, la création de postes d'enseignants, des supports pédagogiques adaptés. Le flux d'entrée dans les universités pourrait s'accroître au rythme de 4 à 5% par an environ au cours des 15 prochaines années.** On ne peut sous peine d'une dégradation rapide de la qualité des enseignements se contenter d'accroître le nombre d'étudiants, à surfaces disponibles inchangées, ou en faisant survivre des moyens pédagogiques dépassés.

4. Simultanément des efforts visant à **une plus grande efficacité et à un meilleur rendement** doivent être effectués. Ils comprennent une attribution des moyens aux établissements sur critères plus qualitatifs, par exemple en termes d'étudiants-temps plein, seul générateur de dépenses. La question se pose également de prendre en compte, dans une certaine mesure, le nombre de diplômes obtenus, malgré les risques encourus dans son emploi -mais le Comité National d'Evaluation peut sans doute constituer une garantie contre ces risques-.

5. Il serait également utile de **renforcer les dispositifs du C.E.R.E.Q. et du S.P.R.E.S.E.** afin de connaître avec plus de précision, par un travail effectué en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur, les processus de cheminement des étudiants au sein des enseignements post-secondaires et au-delà, les conditions de leur insertion professionnelle.

6. Comme l'avait recommandé la Mission Education-Entreprises, il serait souhaitable d'encourager les universités à mettre en place, dans toutes les filières de formation professionnelle, des **conseils de perfectionnement** largement ouverts aux socio-professionnels et pour certaines filières "non-professionnelles", des **formations complémentaires d'insertion professionnelle**, à développer pour leurs étudiants des stages en entreprises. De plus il serait nécessaire de renforcer les **cellules d'information et d'orientation** des universités afin d'étendre leur domaine d'activité vers **l'aide à la recherche d'emploi** des jeunes diplômés.

7. On peut également mettre en avant la nécessaire **diversification des formations et des établissements d'enseignement supérieur** et à cet égard rappeler plus particulièrement la proposition faite par la Mission Education-Entreprises visant à mettre en place, dans notre pays, un certain nombre d'universités de technologie, de standard international, à mi-chemin, quant à leur conception, des universités et des grandes écoles. Cette proposition avait été retenue et avait donné lieu à une loi votée au Parlement. Il est dommage qu'elle n'ait pas encore donné lieu à application.

◆ FICHE N^o 10 :

FICHE N° 10

DEVELOPPER LES JUMELAGES ECOLE-ENTREPRISE

Le Haut Comité Education-Economie considère que de nouveaux efforts doivent être faits pour développer la coopération école-entreprise. Le Haut Comité se penchera, au cours des prochains mois sur la coopération école-entreprise telle qu'elle se dessine à travers les séquences éducatives en entreprise, les "périodes de formation en entreprise" prévues dans la préparation des Baccalauréats Professionnels, les centres de ressources communs, les activités de recherche et de formation continue... Il examinera également les conditions d'une coopération accrue de l'école et de l'entreprise dans la phase d'insertion des jeunes. Cette fiche se limite à l'examen des "jumelages école-entreprise" et à quelques premières "recommandations" à leurs propos.

Si le développement des relations entre les établissements scolaires et leur environnement s'inscrit dans les préoccupations de la plupart des responsables du système éducatif et du système économique, les conditions dans lesquelles cette coopération se réalise, les formes qu'elle prend, les obstacles qu'elle rencontre, les mesures qui permettraient de la faciliter n'ont pas pour autant fait l'objet d'une analyse suffisante.

En particulier, les opérations de jumelage école-entreprise dont la multiplication a été spectaculaire au cours des années scolaires 1984-1986, sont restées dans beaucoup de cas des déclarations d'intention manifestées par la signature de conventions sans que de nouvelles actions concrètes de coopération aient été véritablement engagées depuis.

Pourtant, les conditions d'une mise en oeuvre effective de ces accords, d'un enracinement des relations école-entreprise dans la vie et l'évolution des établissements scolaires existent :

- . Conscience partagée des enjeux (qualité, adaptation des formations, amélioration de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes...)
- . Développement progressif des actions qui ne peuvent se construire que par un dialogue entre formateurs Education Nationale et formateurs d'entreprises (baccalauréat professionnel avec ses périodes de formation en milieu professionnel, formations complémentaires d'initiative locale en alternance, participation de l'Education Nationale aux actions de formation continue, etc)
- . Existence d'un dispositif institutionnel incitatif.

PROPOSITIONS

Le Haut Comité a entrepris un travail d'analyse concertée d'exemples significatifs permettant de dégager les conditions d'un développement réussi de la coopération école-entreprise et notamment des jumelages. De son côté, le S.P.R.E.S.E. construit un échantillon représentatif des jumelages conclus entre établissements et entreprises, en vue d'une évaluation périodique des résultats de ces opérations.

Dans l'attente des résultats de ces investigations, plusieurs recommandations pourraient, d'ores et déjà, être adressées aux partenaires des conventions signées

1. Mettre en place pour chaque convention de jumelage, **une procédure de suivi et d'évaluation** des actions réellement mises en oeuvre à partir des travaux d'un groupe constitué au sein de l'Etablissement scolaire
2. Dans les formations technologiques et professionnelles, **élargir** l'impact des opérations en impliquant plus complètement les équipes éducatives et les élèves et en intégrant mieux les apports extérieurs dans les objectifs et contenus des formations dispensées.

3. Encourager les établissements technologiques et professionnels à élargir le champ de leurs relations à une diversité suffisante d'entreprises pouvant couvrir toutes les formations dans les **lycées d'enseignement général où un effort particulier est nécessaire** ; faire de la coopération école-entreprise un support pour la diffusion de la culture technique et de la culture économique et pour l'information des élèves sur les professions.

4. Diversifier les formes de coopération et développer les actions innovantes permettant une action à long terme sur les structures éducatives

- . Interventions "croisées" d'enseignants et de professionnels

- . Mise en place de "ressources communes" (centres techniques, équipes mixtes de formateurs, banques de données, observatoire formation-emploi, dispositifs d'insertion, etc)

- . Expériences de formation par alternance, etc.

5. Développer la capacité de réponse mutuelle des établissements et des entreprises aux problèmes rencontrés par les uns et les autres au-delà du contenu strict des conventions signées.

6. Faire connaître systématiquement aux Comités Académiques Education-Economie les activités réalisées localement dans le cadre de la coopération afin d'alimenter le réseau académique et le réseau national par la connaissance des expériences et des innovations.

Le Haut Comité observera, analysera, diffusera dans toute la mesure du possible toutes expériences et tous matériaux qui lui auront été communiqués par les Comités Académiques (ou directement par des partenaires impliqués dans les actions).

7. Inciter les établissements qui réaliseront des jumelages à envisager, dès les prémises de ces actions, un travail méthodique et en profondeur permettant de jeter les bases de liaisons solides.

8. Développer l'effort d'information auprès des établissements scolaires sur les apports spécifiques des actions de concertation Education-Economie, sur les démarches à entreprendre pour leur lancement et leur suivi, sur les formes à arrêter en fonction des objectifs fixés.

Informers précisément, en outre, les chefs d'établissements sur les réponses d'ordre juridique qu'il convient de donner aux problèmes que leur posent notamment la législation du travail et les règles de sécurité.

◆ *RESUME DES PRINCIPALES PROPOSITIONS*

RESUME DES VINGT-CINQ PRINCIPALES PROPOSITIONS

1. Développer les classes de 4ème et 3ème technologiques

PROPOSITION 1 : Accompagner la suppression progressive des classes préparant en 3 ans aux Certificats d'Aptitude Professionnelle par la création **dans les lycées professionnels et les collèges** de 4ème et de 3ème technologiques. On peut fixer à 2 ou 3 années le temps nécessaire pour atteindre un flux d'entrée dans les 4èmes technologiques égal à celui entrant dans les 4èmes préparatoires au C.A.P.

PROPOSITION 2 : **Evaluer** de façon permanente l'efficacité du modèle des 4ème et 3ème technologiques et notamment l'ouverture des choix d'orientation en fin de 3ème, la réussite scolaire des élèves dans les cycles ultérieurs, leurs capacités de communication, leur motivation.

PROPOSITION 3 : **Par des actions de formation continue, élargir progressivement le profil de compétence des enseignants** des disciplines technologiques et professionnelles qui enseignent à ce niveau.

2. Des parcours positifs pour les jeunes en difficulté scolaire

PROPOSITION 4 : Créer dans les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis un **cycle pré-professionnel** de 2 années **à partir des C.P.A. et constitué des 4èmes et des 3èmes pré-professionnelles**. Il permettrait l'entrée dans l'enseignement professionnel court des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis.

PROPOSITION 5 : Ce cycle pré-professionnel devrait se caractériser par une **pédagogie souple** centrée sur l'alternance, des modes de fonctionnement et de validation des acquis diversifiés. L'objectif est d'éviter les redoublements mais de permettre des parcours à vitesses différentes.

PROPOSITION 6 : Développer la préparation du B.E.P. par l'apprentissage.

3. Au collège, une orientation scolaire et professionnelle continue

PROPOSITION 7 : Instituer dans les collèges un **"Groupe d'orientation scolaire et professionnelle"** comportant les conseillers d'orientation, des enseignants du collège et des enseignants des secteurs de formation en aval, des personnes qualifiées, notamment des parents, avec l'objectif de faire de l'orientation un processus continu et réfléchi, dans une démarche impliquant les adolescents dans l'élaboration progressive d'un projet personnel et dans le cadre d'une évaluation scolaire adaptée. Prévoir des stages d'orientation approfondie pour les jeunes en difficulté. Accroître la responsabilité des familles et des jeunes eux-mêmes dans les décisions d'orientation.

PROPOSITION 8 : **Informé les enseignants** sur les grandes tendances de l'emploi, sur les formations en alternance et les dispositifs d'insertion professionnelle. Leur faire connaître les résultats scolaires obtenus par leurs élèves dans les cycles ultérieurs. Favoriser les stages en entreprises des enseignants et des conseillers d'orientation.

4. Une culture économique pour tous

PROPOSITION 9 : Développer les actions de **formation des enseignants** à l'économie dans le cadre de leur formation initiale et continue. On propose dans un premier temps une formation de maîtres enseignant la technologie au collège et dans les lycées professionnels. Cette première formation pourrait être organisée par l'Inspection Générale associée au C.E.N.E.C.O. (Centre d'entraînement à l'économie).

PROPOSITION 10 : Mettre en place un **groupe de pilotage "Economie"** chargé de la coordination des diverses actions visant à développer la culture économique. Ce groupe devrait élaborer une liste des données et notions économiques que "tout le monde devrait connaître", commander des études aux organismes de recherche, développer des outils modernes d'enseignement, soutenir et diffuser les expériences locales, évaluer les connaissances des élèves. Il permettrait la liaison entre la Direction des lycées et collèges, la Direction des écoles, la Direction de l'information et de la communication, la Direction de la recherche et des programmes, l'I.N.R.P., des producteurs et des utilisateurs de l'information économique.

5. Enseigner les langues étrangères à tous les élèves des lycées professionnels

PROPOSITION 11 : Rendre optionnel dans un premier temps, **obligatoire** par la suite, l'enseignement d'une langue vivante étrangère dans les classes de C.A.P. du secteur industriel

PROPOSITION 12 : **Harmoniser et rationaliser** les règlements et modalités d'examen des langues aux C.A.P. et B.E.P. actuellement disparates selon les spécialités, **diversifier** les programmes et les supports des enseignements.

6. Une cohérence accrue et une utilisation optimisée des institutions d'études et de recherches dans le domaine de la formation et de l'emploi

PROPOSITION 13 : Instituer une **Conférence des institutions commanditaires** des études : Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, Régions, milieux professionnels et des responsables des principaux organismes d'études et de recherches : I.N.S.E.E., C.E.R.E.Q., S.P.R.E.S.E., A.D.E.P., C.E.E., S.E.S., B.I.P.E., C.N.R.S. pour favoriser l'échange d'informations sur les études, afin d'éviter lacunes ou redondances et harmoniser les méthodes.

PROPOSITION 14 : Créer une **équipe** chargée de traiter les travaux réalisés et d'assurer leur diffusion auprès d'un public non spécialisé sous forme de synthèses et de résumés, de fiches comparatives, de résultats présentés de façon adaptée.

Cette conférence et cette équipe pourraient être rattachées au Commissariat Général du Plan.

7. Des commissions consultatives professionnelles renforcées

PROPOSITION 15 : **Renforcer** le dispositif de gestion et de programmation des commissions consultatives professionnelles en détachant dans cette structure des Inspecteurs de l'enseignement technique ou des Inspecteurs pédagogiques régionaux. Mettre à sa disposition des crédits, pour créer une banque de données, des experts et payer ces experts, former les membres des C.P.C., organiser le travail des groupes par périodes continues, faire connaître les C.P.C. et leurs travaux.

PROPOSITION 16 : **Etendre leurs activités**, au-delà de leurs travaux actuels. Les C.P.C. devront effectuer des études d'opportunité, émettre des recommandations non seulement qualitatives mais aussi **quantitatives**, en termes de flux de diplômes, préciser les voies d'accès aux diplômes et tenter d'établir le partage des responsabilités dans l'acquisition des qualifications entre l'école et l'entreprise.

8. Améliorer le fonctionnement du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

PROPOSITION 17 : Créer deux sections permanentes dont l'une traite des problèmes intéressant tous les représentants des milieux professionnels et l'autre des questions internes à l'administration.

PROPOSITION 18 : Mieux organiser ses travaux en évitant les duplications avec d'autres instances consultatives, en informant régulièrement ses membres de la politique suivie en matière d'enseignement, en établissant des comptes rendus précisant non seulement les résultats des scrutins mais aussi les avis émis par les différents membres.

9. Premières réflexions sur les enseignements supérieurs

PROPOSITION 19 : Développer le **nombre de sections scientifiques de préparation au baccalauréat** et ouvrir dans les universités des programmes de formation scientifique et technologique adaptés au niveau et aux connaissances de **ces bacheliers**. De façon générale, faire participer les universités à la définition des **programmes** des épreuves du baccalauréat.

PROPOSITION 20 : Prévoir au budget de l'Etat et des Régions les moyens nécessaires à l'accueil dans le système post-secondaire de bacheliers en plus grand nombre et dans de meilleures conditions. Ces moyens correspondent à une croissance du flux d'entrée dans les enseignements supérieurs à **un taux de 4 à 5% par an**.

PROPOSITION 21 : **Attribuer ces moyens de façon plus moderne** en encourageant la qualité et l'efficacité des établissements d'enseignement supérieur. Ce qui implique aussi un développement de **l'évaluation** de ces établissements et des études statistiques plus précises sur le cheminement des étudiants à l'université, les diplômes obtenus et les conditions de leur insertion professionnelle.

PROPOSITION 22 : Encourager les universités à mettre en place des **Conseils de perfectionnement** pour leurs filières professionnelles, des **formations complémentaires d'insertion** pour certaines filières "non professionnelles", à développer pour leurs étudiants des **stages** dans les entreprises et renforcer les cellules d'information et d'orientation afin de leur permettre d'étendre leurs activités à **l'aide à la recherche de l'emploi** pour les jeunes diplômés.

PROPOSITION 23 : **Diversifier** les voies de formation et les types d'établissement. A cet égard, le Haut Comité rappelle la proposition qu'il avait faite et qui avait été approuvée par le Parlement, visant à mettre en place des **universités de technologie** de standards internationaux, à mi-chemin entre les universités et les grandes écoles traditionnelles. Cette proposition avait donné lieu à une loi votée par le parlement. Il est dommage qu'elle n'ait pas encore donné lieu à application.

10. Développer les jumelages école-entreprise

PROPOSITION 24 : Mettre en place, pour chaque convention, une procédure **de suivi et d'évaluation** des actions réellement mises en oeuvre. Mesurer les capacités des entreprises en matière d'accueil des élèves en stages et séquences éducatives. **Dans les formations technologiques et professionnelles**, impliquer plus complètement les équipes éducatives et les élèves, et encourager ces formations à élargir leurs relations à une diversité suffisante d'entreprises. **Dans les collèges et les lycées d'enseignement général**, faire de la coopération école-entreprise un support pour la diffusion de la culture technique et de la culture économique et pour l'information des élèves sur les professions.

PROPOSITION 25 : Diversifier les formes de coopération par des interventions "croisées" d'enseignants et de professionnels devant les élèves, par des échanges temporaires de fonctions entre enseignants et professionnels des entreprises, par la mise en place de centres de ressources communs, etc.

◆ *COMPOSITION DU
HAUT COMITE EDUCATION-ECONOMIE*

COMPOSITION DU HAUT COMITE EDUCATION-ECONOMIE

(Journal Officiel du 8 mars 1986)

AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES

M.	BACHELOT	Bernard	Directeur de la formation à l'Union des industries métallurgiques et minières
M.	BLOCH	Daniel	Président de l'Institut National Polytechnique de Grenoble Président du Haut Comité
M.	BIENAYME	Alain	Professeur agrégé à l'Université de Paris-Dauphine
M.	CHAPPEY	Bernard	Directeur de l'Institut universitaire de technologie de Créteil
M.	DELAPALME	Bernard	Directeur, Conseiller auprès de la direction générale d'Elf-Aquitaine
M.	DEYON	Pierre	Recteur de l'Académie de Strasbourg
M.	DUFFAURE	André	Vice-Président de l'Union nationale des associations familiales
M.	DUPONT	Jean-Marie	Chargé de mission auprès du Directeur du journal Le Monde
M.	MATTEUDI	Guy	Directeur de l'Agence pour la formation professionnelle des adultes
M.	PERRIAULT	Jacques	Chef de département à l'I.N.R.P.
M.	TARDIVEAU	Jean	Inspecteur Général de l'Education Nationale
Melle	VUILLET	Claudie	Inspecteur Général de l'Education Nationale

AU TITRE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
ET DES CHAMBRES CONSULAIRES

M.	BONTEMPS	Jean-Marie	Fédération de l'Education Nationale
M.	CHEVALIER	Bernard	Confédération française de l'encadrement C.G.C.
M.	DEBELLE	Henri	Fédération de l'Education Nationale
M.	DEULLIN	Robert	Conseil national du patronat français
M.	GILSON	Pierre	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
M.	HANQUIEZ	Bernard	Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie
M.	LERDA	Roger	Confédération générale du travail force ouvrière
Mme	LINGELSER	Geneviève	Confédération française des travailleurs chrétiens
M.	MICHEL	Claude	Confédération générale du travail
Mme	NOTAT	Nicole	Confédération française démocratique du travail
M.	POUPARD	Raymond	Conseil national du patronat français
Melle	RICHARD	Brigitte	Assemblée permanente des chambres de métiers

MM. CHIRACHE Sylvère, DRAGHI Michel et FOTINOS Georges ont été nommés
Chargés de mission auprès du Haut Comité.

◆ *PRISES DE POSITION DES
ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES*



ASSEMBLÉE PERMANENTE
DES CHAMBRES DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Direction de la Formation, de la Promotion Sociale et de l'Emploi

N. Réf : BH/RB/NL

Paris, le 23 février 1987

Objet : Recommandations présentées
au Ministre de l'Education Nationale

Monsieur le Président,

Moins d'un an après son installation officielle par le Ministre de l'Education Nationale, le Haut Comité Education Economie que vous présidez est en mesure de présenter les premiers résultats de ses travaux.

Permettez-moi de vous féliciter de cette célérité et de la pertinence des propositions retenues qui sont, sans aucun doute, d'une grande importance pour l'avenir du système éducatif français.

Sous son apparente rigidité, celui-ci cache une réelle capacité d'adaptation et de progrès : la qualité de la collaboration engagée avec les représentants de l'Education Nationale me permet d'en porter témoignage.

Ce premier rapport devrait conforter la foi vacillante de ceux qui douteraient des immenses capacités de rapprochement entre le système éducatif et le système productif et qui perçoivent encore le développement économique et technologique comme un piège pour la culture et non comme une libération.

Les vingt cinq propositions lucides et concrètes qu'il contient, démontrent qu'il est toujours possible d'aller de l'avant et que l'investigation intelligente des données et des faits contemporains, débarassée de toute idéologie, permet de pousser une à une les portes ouvrant sur des réalités culturelles et techniques nouvelles à portée des principaux acteurs de la vie éducative, sociale et professionnelle.

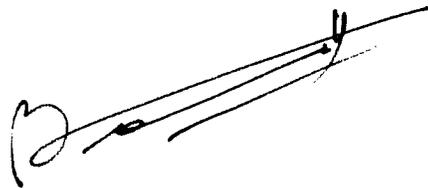
Monsieur le Président BLOCH
Haut Comité Education Economie
107, rue de Grenelle
75007 PARIS

../..

Le Haut Comité peut s'honorer d'un esprit de collégialité et d'une indépendance qui garantissent la qualité des idées brassées par ses membres. C'est pourquoi je ne distinguerai pas parmi toutes les propositions retenues celles plus particulièrement défendues par l'Institution Consulaire.

Je m'associe à toutes et souhaite vivement pour l'avenir du Haut Comité que le Ministre de l'Education Nationale en retienne le plus grand nombre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by several sweeping, connected strokes that form the rest of the name.

Bernard HANQUIEZ

P/O René BOUDET

*Assemblée Permanente
des Chambres de Métiers*

12, AVENUE MARCEAU - 75008 TÉL. 723.61.55

Le Président

P/147

Paris, le 3 mars 1987

DGA/34

Monsieur le Président,

Je me réjouis de la confirmation des missions du Haut Comité que vous présidez en tant qu'instance de confrontation d'idées et de forces de propositions sur les questions d'éducation et de formation impliquant les structures de l'Education nationale et celles de diverses structures de l'économie, et vous félicite pour le climat de concertation qui marque ses travaux.

Les thèmes de réflexion retenus allant des jeunes n'atteignant pas le niveau V à une réflexion sur les enseignements supérieurs ont tous un intérêt immédiat ou à terme, y compris à des degrés divers pour notre secteur. Les 10 ans ou 16 ans, voire plus, consacrés par notre jeunesse à "l'étude" engageant, non seulement leurs 30 ou 40 ans d'activité, mais également l'évolution économique et sociale de notre société.

C'est dire que plus nos structures éducatives pourront prendre en compte ces enjeux individuels et collectifs, mieux elles accompagneront ou prépareront l'évolution de notre société.

Je ne formulerai ici que quelques remarques plus ponctuelles :

- . faire le constat que le nombre d'emplois non qualifiés étant en diminution, il faut conduire le plus grand nombre de jeunes à de plus hautes qualifications, sans pouvoir préciser si ce plus de savoir leur fournira un emploi me semble mériter une réflexion complémentaire.
- . tendre vers des objectifs de plus grande culture sans remédier à la situation des jeunes en difficulté scolaire dès leur plus jeune âge peut conduire à accentuer le fossé entre les jeunes aptes aux disciplines abstraites et les autres.

.../...

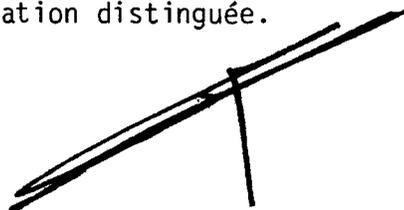
Monsieur Daniel BLOCH
Président du HAUT-COMITE
EDUCATION ECONOMIE
Ministère de l'Education nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Il y a donc lieu, me semble-t-il, d'insister particulièrement sur le rôle essentiel de l'Education nationale au regard des apprentissages de base et de l'acquisition des éléments de culture générale indispensables à l'acquisition des formations professionnelles, ainsi que sur la nécessaire coopération des entreprises et des systèmes de formation de la formation professionnelle.

Il faut, certes, que l'entreprise appréhende mieux ce qu'elle peut attendre des structures de formation et ce qu'elle doit leur apporter, mais il faut aussi que les structures de formation soient mieux imprégnées des nécessités et des réalités des activités productives et de ce que les entreprises peuvent apporter à l'acquisition des savoir-faire et à l'adaptation à un emploi.

Dans ce contexte général, la prise en compte des spécificités de l'artisanat et des petites entreprises au regard de l'emploi, comme au regard de leur contribution à la formation, mériterait un examen particulier.

Je vous adresse mes félicitations pour le caractère approfondi des réflexions conduites sous votre impulsion par le Haut-Comité et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the right end.

Jean PAQUET



4 boulevard de la Villette, 75955 PARIS Cedex 19

CONTRIBUTION DE LA C.F.D.T.

AUX RECOMMANDATIONS DU HAUT-COMITE

La CFDT a largement participé aux groupes de travail et aux séances du Haut Comité qui ont abouti aux recommandations ici présentées.

Ces recommandations prolongent, approfondissent celles formulées dans le rapport de la Mission Education-Entreprise ; des terrains nouveaux sont abordés : les jeunes en échec scolaire, d'autres restent à explorer tel l'enseignement supérieur pour lequel le travail commence tout juste.

L'ensemble, avec des inégalités selon les sujets abordés, montre l'intérêt d'un regard extérieur au système éducatif. "L'école est l'affaire de tous" rappelait la CFDT au cours de années 70, ce slogan est en voie de concrétisation, du côté des responsables économiques nationaux du moins. Et le fil conducteur de ces recommandations met en évidence un déplacement de l'attention : après la formation, il y a l'emploi, la vie de citoyen. L'inquiétude sur cet avenir, les valeurs mises en avant par les jeunes lors des mouvements étudiants et lycéens ont rappelé avec force que la formation est seulement un moyen au service d'objectifs plus larges.

L'insistance actuelle sur l'importance de la formation a un effet positif de mobilisation de l'appareil de formation pour qu'il élève le niveau de qualification de l'ensemble des jeunes, c'est maintenant un lieu commun que de rappeler que c'est une nécessité pour l'économie et pour l'emploi.

Encore faut-il sortir des slogans quantitatifs (2 millions d'étudiants, 80 % de bacheliers) et veiller à ce que les formations prennent en compte une réflexion sur les nécessaires débouchés sur les emplois. L'exercice est difficile : l'emploi est en pleine mutation et ce serait une erreur que de vouloir décalquer mécaniquement les formations à partir des emplois. On sait aussi, et la CFDT insiste sur ce point, que les qualités humaines sont déterminantes pour l'évolution du travail (relations de travail, conditions de travail) et donc pour l'emploi.

Nous reprendrons ici quelques points qui retiennent notre attention parce que porteurs des débats en cours sur l'évolution du système éducatif.

Formation générale - enseignement professionnel :

A plusieurs reprises la nécessité d'une formation générale est énoncée sans être clarifiée : tantôt il s'agit des filières dites de formation générale par opposition aux formations professionnelles, tantôt de la formation générale à l'intérieur des formations professionnelles, selon les dichotomies que l'on pourrait appeler "classiques". Ces oppositions nous paraissent

.../...

- 2 -

avoir des conséquences négatives pour la formation des jeunes parce qu'elles hiérarchisent les formations, parce qu'elles cloisonnent des savoirs.

La culture technique pour prendre un terme simple mais qui permet d'aborder de manière plus riche ces questions n'a pas encore vraiment pénétré les milieux scolaires. Poursuivre la réflexion devrait aider à la réalisation concrète de cette ambition.

Les formations professionnelles de niveau V attirent toute notre attention :

Même si nous souhaitons que des jeunes de plus en plus nombreux poursuivent des études au delà, nous ne pouvons faire l'impasse sur les 42 % de jeunes qui sortent à ce niveau et les 130 000 jeunes qui ne l'atteignent pas.

La faible crédibilité des débouchés du CAP ou du BEP (p. 12) est un constat d'opinion qui ne correspond pas tout à fait à la réalité : il y a eu certes une dégradation de l'accès à l'emploi après ces formations mais il reste que les diplômés de ce niveau aident à trouver un emploi. Certains conservent une bonne crédibilité auprès des employeurs, ce qui montre que l'effort de rénovation en cours doit être poursuivi ; tout abandon sur ce terrain accentuerait le mouvement vers les formations de collègue. Or on sait que le modèle unique de formation par l'abstraction qui y est encore la règle accentuerait l'échec.

De plus, si l'on se tourne du côté des entreprises, la CFDT est convaincue que c'est par la qualification de tous les salariés que l'économie sera revivifiée et non par la qualification du seul personnel de l'encadrement. La fin du taylorisme passe en tous cas par cette voie.

La fiche sur les jeunes en difficulté scolaire amorce quelques éléments de réponse pour les 130 000 jeunes mentionnés plus haut. La CFDT reste persuadée que c'est un ensemble de possibilités diverses et souples qui permettront de donner à ces jeunes une qualification. La réflexion là aussi est à poursuivre pour recenser ces possibilités, les conditions de leur mise en oeuvre et les diffuser largement.

Toujours pour les mêmes populations; les 4e et 3e technologiques; la CFDT estime qu'il y a là un moyen tout à fait intéressant de conduire plus de jeunes au palier d'orientation de la fin de 3ème par une voie originale. C'est un effort important qui est demandé aux établissements qui mettent en place ces formations. L'ambition est moins à considérer du côté des débouchés - fixer à 20 % le nombre de jeunes devant entrer en seconde risque de produire un effet de sélection en amont - que du côté de la construction de telles formations : prendre en compte les jeunes tels qu'ils sont, passer de l'enseignement d'un métier à un enseignement technologique, c'est-à-dire s'appuyant sur la technique pour donner des acquisitions de base (et non pas "générales", terme ici trop flou), voilà un savoir-faire que des établissements ont su

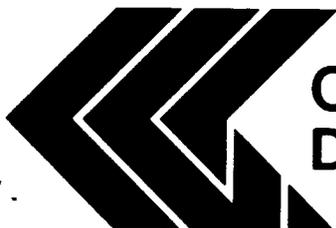
.../...

- 3 -

mettre en oeuvre, et il nous apparaît bien que tous devraient à terme, y compris pour les formations professionnelles, acquérir cette compétence. C'est ainsi qu'on voit actuellement les universités effectuer avec profit une démarche semblable pour les premiers cycles.

Voilà quelques pistes sur lesquelles la CFDT entend insister, le Haut Comité peut être l'un des lieux qui fassent progresser ces préoccupations.

CM.CD.
17.02.87.



CONFEDERATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT C.G.C.

RECOMMANDATIONS PRESENTÉES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE PAR LE HAUT-COMITÉ ÉDUCATION-ÉCONOMIE : POSITIONS ET PROPOSITIONS DE LA C.G.C.

o o o

Développer les classes de 4ème et 3ème Technologiques

Les 4ème et 3ème Technologiques peuvent contribuer à revaloriser la voie technologique et professionnelle à condition que les élèves qui y entrent soient de plus en plus nombreux à accéder au baccalauréat professionnel.

Les passages en seconde de lycée doivent être favorisés par l'implantation plus fréquente des 4ème et 3ème Technologiques dans les collèges.

Nous souhaitons que l'objectif des 5 000 classes Technologiques puisse être atteint rapidement, mais leur mise en place doit s'accompagner d'un suivi systématique des élèves qui en sont issus afin de permettre un jugement d'ensemble sur cette voie originale d'insertion professionnelle des jeunes.

Il faudra améliorer le dispositif de consultation des milieux professionnels afin que les besoins exprimés par le monde économique puissent se traduire en objectifs pédagogiques.

Des parcours positifs pour les jeunes en difficulté scolaire

Pour les jeunes en difficulté scolaire en particulier, un enseignement développé de technologie, concrétisé par l'expérience de la vie de l'entreprise par le biais des opérations de jumelage, devrait favoriser une orientation positive vers les voies technologiques et professionnelles.

Sans pour autant prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, il est souhaitable de permettre au maximum de jeunes la poursuite d'une formation, qu'elle soit générale, technologique ou alternée au-delà de 16 ans: cela demande en fin de troisième une orientation réelle, qui ne soit pas une éviction du système scolaire, plus ou moins déguisée.

2.

Orientation scolaire et professionnelle continue au collège

A l'élimination par l'échec, il faut substituer l'orientation continue et positive fondée sur les aptitudes constatées par un suivi individuel attentif. Mais pour cela il faut que l'enseignement dispensé permette le développement de l'intelligence, de la mémoire, de l'attention, de la sensibilité, de l'habileté gestuelle.

Les différentes formes d'éducation alternée, dont l'apprentissage, ont donné la preuve de leur efficacité. Il serait légitime d'en faire profiter les enfants qui le souhaitent le plus tôt possible : les dispositifs de jumelages peuvent multiplier les possibilités.

S'il est souhaitable de ne pas imposer de spécialisations précoces, il faut cependant répondre aux attentes de ceux qui manifestent très tôt un goût pour des activités manuelles et leur donner des possibilités d'épanouissement, notamment au travers d'une insertion sociale, d'indépendance et de responsabilité sans pour autant négliger l'acquisition d'une solide culture générale. L'orientation vers le CAP en fin de 5ème ne doit pas toutefois priver les élèves d'un éventuel retour à une formation plus générale (alternance).

Afin que l'orientation ne conduise pas les élèves à des impasses, les besoins en flux et en qualifications devront être périodiquement évalués. C'est aux professionnels de cerner les grandes tendances qui marqueront leur activité à cours et à moyen terme, et donc de guider les choix pédagogiques.

Nous sommes prêts à soutenir toutes les mesures qui aboutiront à un assouplissement du système. Diversifier les modes d'enseignement, les niveaux de sortie, multiplier les possibilités d'expérience professionnelle et les retours à la formation n'a rien de dévalorisant, ni d'impossible.

Premières réflexions sur les Enseignements Supérieurs

Le développement des actions de conception et d'organisation, la modernisation des techniques conduiront à une augmentation de la proportion des emplois acquis grâce à un niveau d'études supérieur. Les emplois exigeront de plus en plus une formation à caractère polyvalent alliant de bonnes connaissances disciplinaires à la maîtrise de technologies transversales (électronique, informatique...).

Ces évolutions, déjà largement amorcées, mettent actuellement l'Enseignement Supérieur dans l'obligation d'adapter ses structures et ses méthodes. Alors que les Ecoles d'ingénieurs, IUT... ont pour objet de répondre à ce besoin de professionnalisation, les Universités nous paraissent encore trop éloignées de ce but.

Si les étudiants doivent être orientés selon leurs goûts et leurs aptitudes, il faudrait aussi tenir compte des besoins nationaux de formation dans les différentes filières.

En France, il n'existe que de très rares exemples de coopération entre les Etablissements d'Enseignement Supérieur et les entreprises programmés sur une longue période. Aussi, ne pourrons-nous qu'appuyer les efforts de développement et de décloisonnement qui seront entrepris, tout d'abord entre les Etablissements d'Enseignement Supérieur et les différents organismes de recherche publics, mais aussi, et surtout, avec la recherche privée au sein des entreprises. Nous en attendons une diminution des coûts d'équipement et la possibilité offerte à tous les professeurs et à un grand nombre d'étudiants d'exercer leurs capacités d'innovation.

Nous pensons que la réussite des STS et des IUT vient de leur faculté d'adaptation aux besoins économiques et de la mise en oeuvre d'un rapprochement avec le monde professionnel. Nous souhaitons cependant qu'ils diversifient leurs voies d'accès, afin de permettre aux étudiants issus des filières technologiques et professionnelles de l'enseignement secondaire ou des voies de la formation continue d'en bénéficier à partir du moment où ils auront fait la preuve de leur aptitude à suivre cet enseignement.

Nous ne pouvons que soutenir la création des Universités de Technologie à une condition toutefois : que les futures universités ne remettent pas en cause l'existence de nos écoles d'ingénieurs. Leurs vocations sont différentes, même si certaines convergences existent, notamment dans le domaine de la recherche. Il nous semble important que ces Universités offrent un débouché aux étudiants issus des IUT ou des STS (qui constitueront leur premier cycle), ou éventuellement des classes préparatoires, sur concours.

Nous souhaitons que les objectifs quantitatifs fixés pour l'an 2000 ne se traduisent pas par un abaissement du niveau des diplômes. Nous voudrions savoir ce que deviennent les bacheliers et les étudiants issus de l'Enseignement Supérieur, connaître les modalités de leur insertion professionnelle afin de pouvoir évaluer l'efficacité des enseignements.

Développer les jumelages école-entreprise

Nous attendons beaucoup des conventions de jumelage qui associent, à des degrés divers, établissements scolaires et entreprises : par des prises de contacts et des échanges variés, les élèves pourront appréhender, au-delà des stéréotypes et mieux que par une information écrite, la réalité du monde professionnel, les types d'activités et de compétences, les relations du travail. Participer à une activité en grandeur réelle, prendre conscience de la validité des savoirs scolaires, approcher des modèles de réussite et d'excellence différents de ceux que le système scolaire véhicule généralement, établir des relations nouvelles avec les adultes à l'occasion d'un stage en entreprise, sont autant de clés pour amener l'élève à s'orienter vers ces voies en toute connaissance de cause.

Il nous paraît aussi très intéressant que les enseignants puissent compléter leur formation sur le terrain en effectuant des stages longs en entreprise.

Les enseignements technique et professionnel ne sont pas les seuls à pouvoir tirer profit de ce rapprochement avec le monde du travail : les jumelages devraient concerner un plus grand nombre de lycées d'enseignement général.

Nous sommes donc vivement intéressés par un bilan de ces opérations.

o o o

18 Février 1987

OBSERVATIONS DE LA C.F.T.C. SUR LE RESUME
DES 25 PRINCIPALES PROPOSITIONS

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens est favorable à l'ensemble des propositions qui rejoignent celles qu'elle a exprimées dans ses différents congrès successifs.

Elle a toujours affirmé la nécessité de développer la formation économique à tous les stades de l'enseignement, afin de permettre aux jeunes et plus tard aux adultes de mieux comprendre l'évolution des faits économiques, leur incidence sur la marche des entreprises, sur l'emploi et sur les relations réciproques des domaines économiques et sociaux.

La CFTC lutte depuis longtemps pour que la formation des jeunes ne soit pas uniquement abstraite et intellectuelle. Elle se félicite donc de voir se développer : l'alternance entre le travail pratique et la formation scolaire, les jumelages, les stages professionnels- PAE... Cela permet de mettre le jeune en contact avec la vie réelle, de faciliter sa meilleure insertion professionnelle et sociale, d'éviter beaucoup d'erreurs d'orientation.

La CFTC est bien entendu favorable aux périodes de participation à la vie d'une entreprise pour les enseignants qui le demandent. Si cela paraît indispensable pour les professeurs d'enseignement professionnel, cette possibilité doit aussi être offerte aux professeurs d'enseignement général.

Il lui paraît également souhaitable d'encourager le rapprochement entre les lycées et les universités : contacts entre enseignants, travail en collaboration sur les programmes, les niveaux d'acquisition et les méthodes d'évaluation.

Quant aux jeunes n'atteignant pas le niveau V, la CFTC souhaite qu'il puisse y avoir une coordination plus grande entre tous ceux qui luttent contre l'échec scolaire. La prévention doit commencer dès la maternelle.

De façon plus ponctuelle, la CFTC souhaite :

- qu'à la proposition 7 les "groupes d'orientation scolaire et professionnelle" comportent des parents, bien sûr, mais aussi des professionnels ;
- qu'aux propositions 9 et 10, il soit fait mention, dans le développement de la culture économique pour tous, d'une information sur les structures économiques de la région ;
- qu'à la proposition 24, on n'oublie pas de mentionner l'utilisation des possibilités des parents pour le développement des jumelages école-entreprise.

COMMENTAIRES DE LA C.G.P.M.E. SUR LES RECOMMANDATIONS
DU HAUT COMITE EDUCATION ECONOMIE

La C.G.P.M.E. a participé avec intérêt aux travaux du Haut Comité Education Economie.

Sur un plan général, elle se reconnaît tout-à-fait favorable à ce forum qui a constitué un terrain d'échanges particulièrement intéressant pour les différents partenaires intervenant sur le terrain de la formation.

Un des premiers avantages de cette concertation a été la création, au niveau de chaque organisation, d'une dynamique interne de sensibilisation à l'ensemble des problèmes évoqués.

Toutefois, la Confédération désire présenter plusieurs observations sur les conclusions des travaux du Haut Comité Education Economie.

Dans de nombreux domaines, les conclusions présentées recueillent l'agrément de la Confédération. La mise en oeuvre d'une culture économique pour tous (fiche n° 4), l'enseignement des langues vivantes étrangères dans les lycées professionnels, le développement des jumelages école/entreprise (fiche n° 10), l'amélioration du fonctionnement du Conseil National



de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, présentent des aspects largement positifs.

Développer les classes de 4ème et 3ème technologiques est également une bonne chose et la possibilité d'ouvrir aux jeunes trois voies d'accès de la fin de la classe de 5ème à la fin de la classe de 3ème apparait comme largement positif.

L'Association du milieu économique local à la formation doit être à cet égard particulièrement développée ainsi que la formation des enseignants selon une nouvelle approche. L'accès à un C.A.P., dans ces conditions, est ainsi une bonne suggestion.

Le problème des Jeunes en difficulté scolaire a attiré particulièrement notre attention. Nous estimons qu'il serait opportun, sans préjudice du maintien de la scolarité obligatoire, jusqu'à 16 ans, de rechercher une solution intermédiaire permettant une préparation à l'apprentissage dès la sortie de 5ème pour acquérir une pré-qualification professionnelle, sur deux ans, dans de bonnes conditions, sans rester dans un système scolaire qui ne leur est pas adapté. Nous sommes persuadés que, quelques années plus tard ces jeunes seront susceptibles de retrouver le milieu scolaire avec une nouvelle motivation et une nouvelle maturité.

Nous estimons qu'il y a là matière à des réflexions plus importantes que celles qui ont été dégagées dans le rapport.

L'orientation scolaire et professionnelle continue nous parait avoir été traitée dans le bon sens, particulièrement en ce

qui concerne l'ouverture sur le monde économique et professionnel, qui est une mesure à notre sens tout à fait indispensable. La formation des enseignants doit être développée parallèlement.

La fiche n° 6 relative aux institutions d'étude et de recherche dans le domaine de la formation et de l'emploi nous paraît mener à des propositions et à des recommandations positives, particulièrement en ce qui concerne l'harmonisation des travaux et la définition des informations recueillies.

En ce qui concerne les Commissions Professionnelles Consultatives, l'amélioration de leur fonctionnement paraît souhaitable. Leurs travaux doivent être placés sous le signe de l'adaptation et de la rapidité de réaction aux évolutions technologiques.

L'utilisation des Conseillers de l'Enseignement Technologique, la possibilité d'expertise et la définition d'un environnement pour les nouveaux diplômés vont dans la bonne direction.

Nous approuvons de même les suggestions relatives à la méthode de travail des Commissions Professionnelles Consultatives. Une définition moins lourde des référentiels serait moins contraignante pour les établissements qui gagneraient en adaptabilité aux circonstances locales et éviterait de relancer tout l'ensemble du processus pour chaque modification.

Dans l'ensemble donc, la C.G.P.M.E. approuve la grande majorité des propositions faites et se félicite du principe et du fonctionnement du Haut Comité Education Economie.

Enfin, il aurait été bon que l'on étudie les problèmes relatifs au développement des actions de formation dans le Commerce - qu'il s'agisse d'un plan national ou international visant à l'exportation.

Elle souhaite que, à une échelle régionale ou locale, de tels forum soient envisagés afin de permettre une concertation souple et ouverte entre les différents partenaires concernés.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS — 93516 MONTREUIL (93) — TÉL. : (1) 48.51.80.00



Adresse Télégr. : CONFEDOC-PARIS
Compte Chèque Postal PARIS 62-84 L



N° à rappeler : (1)

Montreuil, le 13 Février 1987

Monsieur G. FOTINOS
Charvé de Mission du Haut-Comité
Education - Economie
107, rue de Grenelle
75 007 - PARIS

N° à rappeler : (1)
CM/YH

Monsieur le Chargé de Mission,

Comme nous y invite votre lettre du 3 Février, vous trouverez ci-jointes les remarques et prises de position sur le projet de "recommandations" à soumettre au Ministre de l'Education Nationale.

Ces remarques qui confirment notre première analyse du 14 Janvier, démontrent que si des avancées ont pu être réalisées par la concertation au niveau des groupes de travail, il reste des divergences qui ne sont pas que de forme, sur un certain nombre de recommandations que le président du Haut-Comité va présenter au ministre.

Mais il n'a jamais été entendu que le Haut-Comité devienne un lieu de consensus et il a été admis qu'au delà d'une démarche commune chaque organisation conservait son droit d'appréciation, voire à la divergence.

C'est de cette liberté là que la C.G.T. entend user dans la présente note.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chargé de Mission, l'assurance de ma considération distinguée.

Claude MICHEL

Représentant de la CGT
au Haut-Comité.

NOTE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL SUR LE
PROJET DE RECOMMANDATIONS DU HAUT-COMITE.

(voir lettre d'accompagnement)

**

SUR L'AVANT PROPOS

Nous pourrions faire nôtre, le troisième paragraphe qui affirme vouloir s'écarter de filières divergentes si plusieurs des propositions ne tendaient justement à reconstituer des filières.

Un seul exemple le bac professionnel, conçu comme une voie normale d'accès au baccalauréat et les limitations contenues dans la fiche 9.

"le nécessaire développement des sections menant au baccalauréat professionnel qui ne devrait pas être pour la majorité de ses titulaires, la poursuite d'études supérieures".

Alors voie directe, ou filière terminale ?

Tandis que la fiche 1 qui traite des 4ème et 3ème technologie, propose :

"un plancher de 20 % des élèves de ces classes pouvant être orientés vers "les classes de secondes de lycées".

Alors voie d'accès ouverte ou filière ?

Affirmer qu'il faut attacher :

"un plus grand prix à l'acquisition des méthodes de travail et mieux préparer les jeunes à l'acquisition des connaissances pour la formation" page 6 nous semble utile.

Encore qu'il ne faudrait pas en conclure à la nécessité de remettre à "plus tard" l'acquisition de savoirs et savoirs faire qui sont et restent de la responsabilité et du domaine de la formation initiale.

Nous le réaffirmons après la note du 14 Janvier.

La notion de partage des responsabilités ne peut avoir notre accord.

La responsabilité pleine et entière de la formation relève de la responsabilité publique et nationale.

Tout ou partie de cette responsabilité ne saurait être déléguée au risque d'être détournée au profit de la rentabilité financière.

Mais cela n'exclut nullement des coopérations ou des formes contractuelles de participation, mais il ne peut y avoir partage.

/...

Nous avons proposé de retenir la formule :

"coopération nouvelle. à mettre en place entre le système éducatifs et professionnels, pour l'acquisition de ces différentes capacités".

ANALYSE BREVE DES FICHES

FICHE N° 1

DEVELOPPER LES CLASSES DE 4ème et 3ème TECHNOLOGIQUES.

Vous connaissez nos réserves et interrogations sur cette "transformation".

L'objectif nous semblant être davantage d'aboutir à un délestage de la voie d'accès 1 vers la voie 2, qu'à une réelle possibilité de promotion des élèves orientés vers cette voie d'accès 2.

Le projet lui-même révèle cette ambiguïté.

Dans la fiche 1, il est écrit :

"tout en se donnant en fin de 3ème les mêmes objectifs en termes de formation générale et de possibilités de poursuite d'études, il doit être possible, par une diversification des supports et des méthodes de formation de conduire davantage de jeunes à un meilleur niveau de formation et de qualification. Un de ces chemins est la voie technologiques".

Mais dans l'avant propos, on affirme avec raison :

"même si les bacheliers professionnels, dans leur majorité, n'ont pas vocation à poursuivre des études post-secondaires".

Cette fiche ne saurait avoir l'aval de notre organisation.

FICHE N° 2

Des parcours positifs pour les jeunes en difficultés scolaires.

Nous rappelons notre position fondamentale.

Les difficultés scolaires ont toutes des causes connues et qu'il est possible de surmonter tout au long du cursus scolaire.

La tâche première est donc de mettre en place des actions de soutien et de rattrapage, conduisant à une diminution notable de la masse de ces jeunes en difficulté.

Par ailleurs ces difficultés ne doivent pas conduire à la création et à la stratification de filières.

Or les C.P.A. ont été créés par la Loi ROYER voici 20 ans. N'ont-elles pas joué un rôle de filières cloisonnées alimentant pour l'essentiel, l'apprentissage.?

En quoi ont-elles permis d'améliorer l'orientation des jeunes issus de 5ème ?

Mêmes remarques pour les classes préparatoires et pré-professionnelles.

L'uniformisation des modes de scolarisation, n'est pas la réponse à la diversité des élèves, mais les difficultés révélées ne doivent pas conduire à des sous-formations, à une sous-culture, à une ségrégation de fait.

Enfin nous rappelons notre opposition à l'extension des préparations BEP-BAC par les milieux professionnels, c'est valable pour le point 8 des propositions.

FICHE N° 3 - ORIENTATION SCOLAIRE AU COLLEGE.

Les réserves que nous formulons sur la fiche 1 relativisent l'affirmation de la fiche 3 : les propositions formulées tendent à désenclaver l'enseignement technique et professionnel !

La diversification entre voie d'accès à l'enseignement technologique et à l'enseignement pré-professionnel, nous semble devoir au contraire renforcer l'idée d'une voie à part.

Les dispositions arrêtées par les circulaires de rentrée mettant en cause les horaires de technologie aux collèges, en regard des insuffisances d'équipement, ne nous apparaissent pas non plus comme des éléments de conviction des familles, en vue de l'orientation.

Les motivations de l'orientation citées au 2ème paragraphe de la page 13, nous semblent être de même nature.

Nous avons quant à nous, une autre ambition pour l'enseignement technique, et pour sa véritable valorisation !

FICHE N° 7 - LES C.P.C.

Remarques générales :

Concernant cette fiche, il serait souhaitable que sous une forme appropriée, à déterminer, l'ensemble des représentants des 19 C.P.C. soient consultés sur les propositions du Haut-Comité.

C'est d'autant plus indispensable que nous sommes aujourd'hui saisi d'un nouveau redécoupage des 20 C.P.C., Nous nous interrogeons sur la notion de comportements, évoquée au point 2.2. "TRADUIRE LES BESOINS", nous avons pu voir, sous cette rubrique, apparaître des notions de :

- . comportement social,
- . comportement par rapport aux objectifs, des entreprises.

N'y a-t-il pas dans le référentiel du bac professionnel de productique des orientations pour des "comportements" faisant du futur bachelier, le porte parole et le surveillant de la réalisation des objectifs de l'entreprise ?

Il est donc souhaitable d'écarter ce terme et d'en rester à la formulation des savoirs et des savoirs faire.

Nous avons proposé de compléter par :

"en en capacités de valorisations des uns et des autres".

AU POINT 3 - SAISINE

Il est fait mention de demandes émanant de sources ... syndicales. Cela doit être assez rare ou doit on considérer cela comme un encouragement à ... ?

AU POINT 4 - 2

Nous avons estimé qu'il serait utile de compléter ce paragraphe par la formule "*aux entreprises ... et aux partenaires sociaux*".

Concernant les fiches 8 et 9 relatives à l'Enseignement Supérieur et à ses structures, nous confirmons nos réserves de les voir présentées au Ministre comme des recommandations.

Nous avons pensé qu'il était plus prudent de les faire figurer en annexe comme "premiers éléments" d'une réflexion dégageant des améliorations à apporter quelque soit la nature des orientations débouchant du débat qui doit s'instaurer.

Maintenues comme propositions, nous ne pouvons y souscrire..

FICHE 10

Pour avoir sollicité l'enquête qui a été menée par le Haut-Comité, nous soulignons l'intérêt des propositions qui en découle.

Reste à affirmer par la pratique quotidienne, cette volonté d'ouverture, de suivi et d'évaluation.

Montreuil, le 13 Février 1987

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT FRANÇAIS

31, AVENUE PIERRE I^{ER} DE SERBIE - 75784 PARIS CEDEX 16

TÉL. 723.61-58 - 61-61 - 61-69

ADR.TÉLÉG: FRANPA-PARIS 034
TELEX: 611059 FRANPA-PARISCOMMISSION SOCIALE
LE PRÉSIDENT

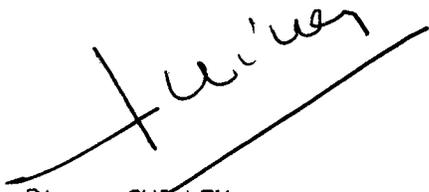
Paris, le 19 février 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte des commentaires que le CNPF vous propose sur les recommandations présentées au Ministre de l'Education Nationale, proposées par le Haut Comité Education Economie.

Nous avons dans ce texte souhaité faire ressortir les points clés de nos orientations, qui sans être en désaccord avec les recommandations, comportent néanmoins quelques différences d'appréciation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Pierre GUILLEN

P.J. : 1 commentaire

Monsieur Daniel BLOCH
Président
HAUT COMITE EDUCATION ECONOMIE
107 rue de Grenelle
75007 PARIS

Le 19 février 1987

**COMMENTAIRES DU CNPF SUR LES RECOMMANDATIONS
DU HAUT-COMITE EDUCATION ECONOMIE**

Le C.N.P.F. attache une grande importance à la formation des jeunes. Ils sont la richesse de notre pays. La qualité et le niveau de l'enseignement qu'ils reçoivent, constituent aujourd'hui la composante essentielle de leur insertion professionnelle et, sont la garantie des compétences indispensables au développement de notre économie.

La transmission du savoir, qui prend en compte l'évolution historique et la dimension mondiale de la culture et des connaissances, doit rester un souci constant de l'enseignement. Il en résulte pour les jeunes une formation générale indispensable à leur développement personnel ultérieur, à leur future mobilité professionnelle, aux échanges internationaux inhérents à l'extension des moyens de communication, enfin à leur créativité et à leur "adaptabilité" rendues nécessaires par l'accélération du développement scientifique, économique ou culturel.

L'enseignement doit aussi se donner les moyens de déceler et de développer les aptitudes et les potentialités de chaque jeune. La richesse des entreprises tient à la diversité des femmes et des hommes qui la composent. Curieux et désireux d'enrichir sans cesse leurs connaissances, capables de communiquer, de recevoir et de diffuser l'information, les salariés ont à innover et à répondre, souvent par des initiatives personnelles, aux situations nouvelles qui surgissent sans cesse dans l'entreprise moderne.

Enfin, à quelque niveau qu'il se situe, dès la fin de la scolarité obligatoire, l'enseignement ne peut faire passer à l'arrière plan sa mission fondamentale de préparer chaque jeune à une activité professionnelle. Il est de la responsabilité de l'enseignement d'amener chacun à s'insérer efficacement dans son environnement social et économique. L'enseignement supérieur doit aussi préparer tous les jeunes à une activité professionnelle ; un certain nombre d'entre eux n'intégreront pas l'entreprise mais d'autres formes d'activité : administration, professions libérales, artistiques, enseignement, artisanat, etc... Pour ceux-ci, l'insertion efficace dans leur environnement social et économique réclame qu'ils aient une compréhension des mécanismes de gestion de l'entreprise, mais surtout du secteur d'activité qui sera le leur, et une habileté professionnelle qui leur permette de satisfaire à un emploi dès la sortie du système éducatif.

Les statistiques montrent que les jeunes quittent le système éducatif à tous les niveaux. Près de 15 % d'entre eux sont en situation d'échec scolaire extrême, n'atteignant pas le premier niveau de qualification professionnelle, et représentant plus de 50 % des jeunes demandeurs d'emploi. Cette situation intolérable pour le pays doit trouver des solutions rapides. Il est de la responsabilité de l'éducation de donner à tous les élèves les bases attendues, par toutes les filières ultérieures d'enseignement, en lecture, écriture, expression et culture générale. A cet effet, une attention particulière devrait être portée rapidement aux enseignements des classes élémentaires et du collège.

Les niveaux V et IV de sortie du système éducatif répondent encore aux aptitudes des jeunes et aux attentes des entreprises. Ils ont connu ces dernières années une dévalorisation inquiétante, cherchant par trop à s'adapter au niveau général moyen des élèves. De plus, une des causes des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes de ces niveaux tient souvent aux critères de vérification des connaissances qui sont retenus par l'éducation. Ils jugent essentiellement les aptitudes d'un jeune à poursuivre des études et ne sont pas établis en termes de qualifications à acquérir comportant des savoirs, des savoirs-faire et des comportements.

.../...

2.

L'enseignement supérieur est une préoccupation des professions. Trop de jeunes s'y engagent encore aveuglément et, mal orientés, ils abandonnent fréquemment en cours d'études, sans avoir obtenu une réelle qualification, ni même un diplôme. Nous attendons que les universités continuent à préparer des enseignants de qualité ; ceux-ci devront probablement être plus nombreux à l'avenir, pour répondre à l'augmentation du nombre des jeunes accédants aux niveaux supérieurs. Le CNPF attache aussi une grande attention à l'ouverture des universités à leur environnement professionnel, à l'exemple des instituts et écoles qui entretiennent, soucieux des débouchés de leurs étudiants, des relations étroites avec les entreprises et qui veillent à suivre le rythme de leur développement.

En formation initiale, plusieurs filières de formation se sont développées : la voie classique et générale, la voie technologique et professionnelle, dont celle plus particulière de l'apprentissage. Les recommandations du Haut Comité vont dans le sens que nous souhaitons puisqu'elles font des propositions concrètes pour valoriser chacune de ces filières.

La filière technologique doit assurer une formation technique et scientifique de base, sans oublier la culture générale et économique. Les entreprises mettent en elle beaucoup d'espoir. Revitaliser cette filière, c'est considérer qu'elle n'est pas la voie de recours des élèves en échec scolaire. Face aux évolutions actuelles, la filière technologique est appelée à accueillir les meilleurs élèves. A cet égard, l'information et l'insertion scolaire sont à repenser. Le rapport fait bien ressortir le besoin d'une meilleure utilisation des Conseillers de l'Enseignement Technologique, en particulier dans les Commissions Professionnelles Consultatives où ils pourraient contribuer au rôle prospectif et de synthèse nécessaire à ces instances.

Il est de la volonté de la plupart des professions que l'apprentissage conduise à tous les diplômes de l'enseignement technologique. Il constitue pour les jeunes une voie attrayante et efficace pour se préparer à un emploi et se présenter à des examens reconnus en formation initiale, en étant salariés des entreprises. Conformément à ces attentes, c'est à tort que la troisième proposition de la fiche n° 1 qui réserve "l'accès au C.A.P. aux jeunes ne souhaitant pas entrer en seconde ou dans une préparation au B.E.P.", introduit une sorte de hiérarchie dans des diplômes de même niveau.

La réalisation efficace de ces enseignements suppose en effet des liens renforcés avec les milieux professionnels. Des préjugés défavorables ont affaibli les relations entre l'entreprise et le système éducatif. D'une part celui-ci a soutenu être le seul détenteur du savoir, de sa transmission et de sa sanction. D'autre part, les entreprises ont trop pris l'habitude de considérer que l'enseignement est de la compétence de la seule Education Nationale, lui reprochant dans le même temps de ne pas préparer les jeunes à la vie active, et de ne pas les ouvrir à la réalité économique et sociale. Les structures de concertation sont de ce fait souvent restées trop rigides et trop complexes. Le rapport fait des propositions positives pour améliorer ces instances. Des efforts sont déjà entrepris pour développer la collaboration par une ouverture réelle du système éducatif à la réalité économique et par un engagement des entreprises. Des expériences positives sont très encourageantes.

Les dimensions spécifiquement régionales et locales seront dorénavant prises en compte. Les Comités académiques Educations-Economie contribueront à renforcer les liens. Les établissements d'enseignement peuvent en effet être appelés à répondre aux besoins de leur environnement immédiat. Ils peuvent être ainsi conduits à mettre à la disposition des entreprises des services d'ordre pédagogique, social et culturel résultant des échanges et des interpénétration quotidiennes. Enfin, les réflexions locales faciliteront l'adaptation rapide des enseignements aux évolutions des entreprises contraintes d'innover continuellement.

Une meilleure contribution des entreprises et des professions aux tâches d'éducation et de formation professionnelle requiert la prise en compte de leur connaissance des réalités de l'économie et que leur soit réservés les rôles, la place et les moyens nécessaires.



20 Février 1987

Réf. : JYC/CC/3391

RAPPORT DU H.C.E.E.
COMMENTAIRES SUCCINTS DE LA FEN

La Fédération de l'Éducation Nationale rappelle, à titre de préliminaire, d'une part, que le Haut-Comité ne doit pas se substituer à d'autres instances ou organisations, et que, d'autre part, il devrait manifester plus d'indépendance par rapport aux orientations ministérielles. Enfin, si des évolutions ont pu être constatées aux différents stades de la rédaction, force est de constater que dans bon nombre de cas, les options initiales réapparaissent nettement dans la version finale.

De la même façon, les rédacteurs maintiennent une forte ambiguïté à propos du terme "alternance", indifféremment employé pour définir des réalités très différentes : stages, séquences éducatives en entreprise, SIVP, apprentissage qui n'ont en commun que de voir alterner les lieux de formation ! Cette absence de clarification obère la qualité des travaux.

S'agissant de l'introduction, il s'agit d'un libre propos du Président. Quant aux fiches, nous renouvelons un certain nombre d'observations :

- la FEN réaffirme son opposition à la fiche relative aux 4^e et 3^e technologiques et rappelle que les 4^e et 3^e professionnelles n'ont leur place qu'en lycée professionnelle.

- le "parcours positif" a fait l'objet d'une réécriture plus satisfaisante avec une prééminence du temps-plein scolaire sur l'alternance et une incitation moins forte à rechercher des solutions hors du système scolaire.

- les fiches 3 et 5 (orientation scolaire et professionnelle continue, enseignement des langues vivantes) sont plus satisfaisantes.

- La fiche no6 sur la cohérence des instances n'est toujours pas acceptable tout comme les fiches 7, 8, 9 où d'importantes propositions de modifications n'ont pas été prises en compte. Rappelons succinctement que nous sommes très sceptiques sur la fiabilité des recommandations sur les besoins quantitatifs, interrogatifs sur la proposition de référentiels moins précis, opposés à la répartition des formations entre LP, CFA etc... Quant à l'enseignement supérieur nous maintenons nos extrêmes réserves quant à l'existence même de ce groupe de travail.

*
* *

Notre conclusion à l'issue de cet examen consiste à rappeler qu'un groupe de réflexion devrait à la fois être moins dépendant des options gouvernementales et prendre plus de temps pour que les débats puissent modifier de façon substantielle les hypothèses de départ.

Jean-Marie BONTEMPS - Jean-Yves CERFONTAINE - Henri DEBELLE



Force Ouvrière

Paris, le 17 février 1987

Monsieur le Président
 du Haut Comité Education-Economie
 Ministère de l'Education Nationale
 110, rue de Grenelle
 75007 PARIS

Monsieur le Président,

Par lettre du 3 février 1987 vous avez bien voulu nous demander de vous faire connaître nos positions à l'égard des Recommandations proposées au Ministre de l'Education Nationale par le Haut Comité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le document qui les résume.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Roger LERDA
 Secrétaire Confédéral

POSITIONS DE LA CGT-FORCE OUVRIÈRE

à l'égard des recommandations du Haut-Comité Education-Economie

La recommandation qui nous est faite de limiter le volume de nos observations nous contraint à nous en tenir aux grandes orientations sans pouvoir développer tous les points qui les explicitent et les justifient.

Nous tenons à préciser que les propositions retenues par le Haut-Comité ne sauraient, en raison même de sa composition, engager notre organisation au seul motif qu'elle en est membre. Si nous avons noté, avec une certaine satisfaction, que les projets successifs des "fiches" ont fait apparaître une évolution des idées émises vers plus de réalisme, notre opinion reste négative à l'égard du plus grand nombre d'entre elles.

Les JUMELAGES -

C'est ainsi que nous divergeons sur les jumelages école-entreprise. Nous leur trouverions des qualités s'ils étaient conçus au bénéfice des élèves dans le but de leur faire connaître ce monde professionnel très diversifié dans lequel ils devront, plus tard, s'insérer et de le faire dans les conditions qui répondent le mieux à leurs goûts et à leurs aptitudes, s'ils devaient les amener à découvrir LES métiers, leurs contraintes, leurs avantages et les connaissances qu'ils requièrent. Ainsi les jeunes recueilleraient-ils de précieuses informations, non pour "élaborer leur projet professionnel", objectif bien ambitieux pour des adolescents, mais pour mieux réaliser leur ORIENTATION scolaire et professionnelle, cheminement dans lequel ils doivent prendre une part beaucoup plus grande sans, toutefois, pouvoir prétendre à une autonomie complète, tout au moins pour les premiers choix.

Cela implique que les jeunes puissent "observer" DES entreprises différentes, petites et grandes, sans oublier les services publics, les administrations, les professions libérales et non qu'ils "travaillent" dans ou pour seulement l'une d'elles.

Malheureusement, les contrats de jumelage nous paraissent être faits essentiellement au profit des entreprises. Parmi de multiples cas, citons seulement quelques exemples :

- La Société Générale, qui réalise 1,5 million de francs de bénéfice en plaçant, par les contrats de jumelage, des milliers de "comptes-jeunes" aux élèves (cf. ANEEJ Magazine, n°2, page 8).
- Le LP d'ECULLY qui met ses locaux à la disposition de l'entreprise FACOM afin qu'elle vende mieux l'outillage qu'elle fabrique aux clients qui ne peuvent se déplacer à PARIS (cf. ANEEJ Magazine, n°1, page 14).
- Les élèves des L.P. de VERNON et des ANDELYS qui tiennent les postes de travail d'ouvriers de deux entreprises pendant que ces derniers sont accueillis au lycée en formation continue (cf. Bulletin de Liaison des Comités de Bassin d'Emploi, n°8 page 10).
- les élèves de 1^è année BTS du Lycée Schuman de METZ qui vont, à leurs frais, commercialiser en ANGLETERRE des produits régionaux (cf. même Bulletin, page 34).

L'ORIENTATION -

Nous attachons une grande importance à l'amélioration de l'orientation parce qu'il est évident que les "choix imposés" détruisent la motivation, motivation sans laquelle il n'y a pas de réussite. Ainsi serions-nous favorables à la constitution de "groupes d'orientation" s'il n'était pas proposé d'y faire participer des "représentants des parents". Un tel problème concerne chaque famille, pour ses propres enfants, mais aucun parent n'a à intervenir pour ce qui est des enfants des autres.

Notre attention est grande à l'égard des élèves qui, précisément, n'ont plus, à un moment donné de leur scolarité, ni motivation ni réussite. C'est pourquoi nous persistons à dire qu'à l'issue de la classe de cinquième, certains élèves devraient pouvoir entrer en L.P. pour y préparer un C.A.P. Depuis 40 ans que sont nés les Centres d'Apprentissage (devenus CET, puis LEP, aujourd'hui L.P.) des millions de jeunes ont, par cette voie, acquis une qualification incontestable.

Les CLASSES TECHNOLOGIQUES -

La transformation des classes de 1^è et 2^è années CAP en 4^è et 3^è préparatoires, puis technologiques, n'est pas, loin s'en faut, un progrès. On constatera que les élèves n'y auront rien gagné en formation générale mais qu'ils auront perdu en formation professionnelle. Déjà, les professeurs de L.P. qui reçoivent des élèves issus de 3^è technologique expriment leurs inquiétudes. Si ces transformations se font très inégalement d'une académie à l'autre c'est que nombre de Recteurs, comme nous, ne sont pas convaincus. Les jeunes qui viendront maintenant au LP. préparer un CAP en deux ans n'en sortiront pas à un meilleur niveau que leurs aînés bien qu'ayant été scolarisés un an de plus.

L'APPRENTISSAGE - l'ALTERNANCE -

En fait, l'orientation qui est choisie, bien qu'on ne l'avoue pas, est que le CAP se prépare quasi exclusivement par la voie de l'apprentissage, type de formation que le Haut-Comité préconise de développer. Mieux encore, renonçant à la règle prétendue nécessaire de 4 années de collège pour tous, le Haut Comité propose maintenant la mise en place d'un cycle de deux ans de "formation préprofessionnelle", formation en alternance, bien sûr, comportant une large part de temps passé en entreprise.

Cette fois, c'est clair: l'Education Nationale se décharge de ses devoirs à l'égard des jeunes qu'on n'ambitionne pas de conduire "au niveau du baccalauréat". Le Haut-Comité et le Ministre de l'Education Nationale sont d'accord sur ce point: les services de ce dernier ont établi des prévisions chiffrées pour l'an 2000 qui font apparaître une diminution constante du nombre d'élèves accueillis en LP, qui fixent à ces établissements un objectif annuel de 40 000 sorties au niveau V (avec ou sans diplôme) ce qui est dérisoire par rapport à ce que seront encore les besoins à ce niveau au début du siècle prochain.

Le BACCALAUREAT PROFESSIONNEL -

Les prévisions pour le baccalauréat professionnel ne sont pas plus généreuses puisqu'il ne devrait représenter qu'un peu plus de 1/10^è des 400 000 bacheliers par an escomptés à cette époque. Nous prenons acte que le Haut-Comité le considère d'ailleurs comme un bac au rabais puisqu'il affirme que son objectif ne devrait pas être la poursuite des études (page 32).

Ces petites parts que l'Education Nationale se propose de conserver dans l'enseignement professionnel, aux niveaux V et IV, en laisseront une très grosse aux entreprises. Cela apparaît d'ailleurs dans la proposition 6: quand l'apprentissage conduira au B.E.P., on l'ouvrira au baccalauréat professionnel. C'est un choix que nous contestons: les jeunes seront d'autant mieux formés qu'ils le seront non en "alternance" mais à temps plein. Nous contestons cette politique qui conduit à mettre à la disposition des entreprises, sous prétexte de "formation", un nombre sans cesse croissant de jeunes n'ayant pas statut de salariés.

Les LANGUES -

Si nous soutenons pleinement la proposition d'introduire l'enseignement d'une langue étrangère dans tous les programmes de CAP et de BEP, nous en regrettons la timidité. Le corps des professeurs de L.P. compte déjà de nombreux professeurs de lettres-langues et l'on peut aisément en recruter d'autres. Passer du facultatif à l'optionnel risque de ne pas conduire loin. Nous demandons que cet enseignement devienne, à court terme, obligatoire et qu'il soit sanctionné par une épreuve, orale, aux examens.

La CULTURE ECONOMIQUE -

Une culture économique pour tous est une idée intéressante mais dont la mise en oeuvre est délicate. L'économie est, en effet, un domaine complexe où des théories s'affrontent sans qu'aucune d'elles n'ait encore fait la preuve de son universalité. Il serait dangereux de s'en tenir à des recettes, même baptisées "messages-clés" qui ne mèneraient, en fait, qu'à un conditionnement des esprits.

Les C.P.C. -

La définition et la reconnaissance des niveaux de qualification ne peuvent être confiées à des organismes différents adoptant des critères et des normes différents. Les C.P.C., où sont à la fois représentées l'administration, les organisations d'employeurs et celles de salariés constituent une structure idéale, la seule qui soit véritablement qualifiée pour nous qui voulons des diplômes nationaux reconnus en tous points du territoire. Leurs décisions doivent être acceptées par tous. Les organismes patronaux, notamment l'U.I.M.M., ont toutes possibilités de s'exprimer dans les C.P.C. qui les concernent; elles n'ont donc pas à mettre en place des certificats de qualification portant un label particulier. La Commission d'Homologation des Titres et Diplômes doit faire preuve de fermeté et ne reconnaître que les qualifications qui répondent aux contenus définis par les C.P.C.

Il est nécessaire que les conditions de fonctionnement des C.P.C. soient revues, dans le sens d'une plus grande efficacité, en remédiant notamment aux contraintes pé-
culinaires ou de service qui restreignent la participation de représentants qualifiés des salariés. La formule de sessions de huit ou quinze jours ne nous apparaît nulle-
ment opportune en raison des perturbations qu'elle créeraient dans les entreprises où exercent ces salariés.

Le rôle des C.P.C. doit se limiter au qualitatif. L'appréciation quantitative des besoins nécessite avant tout que les entreprises sachent exprimer leurs projets au-delà du court terme dans lequel elles se cantonnent généralement. Cette appréciation doit être faite par des structures spécialisées.

Le choix des voies de formation résulte de la politique sociale du Pouvoir; il n'appartient pas aux C.P.C., qui ne disposent pas des moyens de leur mise en oeuvre, de les endosser.

Mais vouloir donner aux C.P.C. de multiples tâches qui constitueraient une mission impossible nous apparaîtrait comme le désir d'aboutir à un constat de carence qui précéderait à leur élimination.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -

Les premières réflexions sur les Enseignements Supérieurs se limitent pour la plupart à renouveler des souhaits évidents. Nous préférerions cependant qu'on réfléchisse aux moyens de répondre simultanément aux objectifs culturels et professionnels des Universités plutôt que de préconiser des "formations complémentaires d'insertion" dont le but n'est que de satisfaire des besoins immédiats et éphémères, le plus souvent imprévus, d'entreprises locales.

La proposition d'instituer au C.N.E.S.E.R. deux commissions permanentes distinctes nous étonne. Ceux qui ne jugent pas utile de s'intéresser à l'ensemble des problèmes commettent sans nul doute une grave erreur en voulant méconnaître les considérations administratives inhérentes à toute action

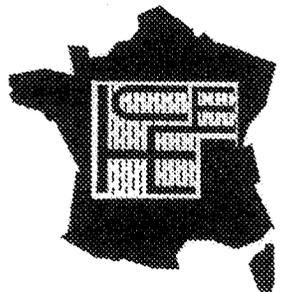
CONCLUSION

La mise en place d'un Haut Comité Education-Economie aurait dû viser à rechercher les moyens de rendre le système éducatif plus performant afin qu'il forme mieux et en plus grand nombre les jeunes gens et les jeunes filles qui seront le moteur d'un développement économique conduisant au progrès social.

C'EST L'INTERET DE CES JEUNES QUI DOIT PRESIDER A LA RECHERCHE
DE LA MEILLEURE ORGANISATION DE LEUR FORMATION INITIALE.

Impression d'après films fournis

IN 7 061 235 T



Maquette : Monique EGIOLE

Impression d'après documents fournis

IN 7061 235 T 92
